

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 836**1^{er} juin 2002****SOMMAIRE**

Air Max Aviation, S.à r.l., Luxembourg	40104	Fincom S.A., Clervaux	40099
Alchamane SCI, Diekirch	40097	Fondation Sclérose en Plaques Luxembourg, Lu-	xembourg 40120
Alliance Trading S.A., Luxembourg	40085	FSJ (Luxembourg) I, S.à r.l., Luxembourg	40104
Alpine Holding Company S.A., Luxembourg	40105	FSJ (Luxembourg) II, S.à r.l., Luxembourg	40104
Aqua Blue Holding S.A., Luxembourg	40103	Gebelux S.A., Weiswampach	40099
ASWI, S.à r.l., Diekirch	40101	Gerim Générale Holding, S.à r.l., Rameldange . . .	40106
Aurora Investments S.A., Luxembourg	40117	G2 S.A., Weiswampach	40086
Aurora Media Services (Luxembourg) S.A., Lu-	xembourg 40123	Habitcenter S.A., Capellen	40116
Bois Helbach, S.à r.l., Grosbous	40087	Hanegg S.A., Luxembourg	40082
Bois Helbach, S.à r.l., Grosbous	40087	Hanegg S.A., Luxembourg	40082
C.A. Consulting International S.A., Luxembourg . .	40116	Hanseatic Europe, S.à r.l., Luxembourg	40103
C.A. Consulting International S.A., Luxembourg . .	40116	Heynen, G.m.b.H., Clervaux	40092
C.A. Consulting International S.A., Luxembourg . .	40116	Hilfinance S.A., Meispelt	40110
C.A. Consulting International S.A., Luxembourg . .	40116	Hilfinance S.A., Meispelt	40110
C.A. Consulting International S.A., Luxembourg . .	40117	Idea Luxembourg S.A., Luxembourg	40100
Capro, S.à r.l., Breidweiler	40095	Immobis S.A., Meispelt	40110
Capro, S.à r.l., Breidweiler	40096	Immobil S.A., Meispelt	40101
CDRD Investment (Luxembourg), S.à r.l., Luxem-	bourg 40102	Immodir S.A., Meispelt	40108
CDRD Investment (Luxembourg) II, S.à r.l., Lu-	xembourg 40102	Immodir S.A., Meispelt	40108
CDRD Investment (Luxembourg) III, S.à r.l., Lu-	xembourg 40102	Immohil S.A., Meispelt.	40109
Celia, S.à r.l., Wiltz	40085	Immohil S.A., Meispelt.	40109
Chrisada S.A., Luxembourg	40118	Immomir S.A., Meispelt.	40108
Darlon Finance S.A., Windhof	40112	Immomir S.A., Meispelt.	40108
Electricité Gindt Claude, S.à r.l., Dahl	40084	Inter-Commerce-Financing-Holding S.A., Weis-	wampach 40099
Emalux S.A., Weiswampach	40085	Intercosm Investments S.A., Meispelt	40118
Evania Holdings S.A., Luxembourg	40107	International Top Tunes & SFX S.A., Luxembourg	40123
Evania Holdings S.A., Luxembourg	40107	Internationalcom S.A., Luxembourg	40102
Evania Investments Holding S.A., Luxembourg . .	40109	Lasker S.A.H., Weiswampach	40101
Evania Investments Holding S.A., Luxembourg . .	40109	Lasker S.A.H., Weiswampach	40101
F.G. Trans, S.à r.l., Canach	40087	Latimo S.A., Luxembourg	40112
FAR et HIGH Inc.	40094	Leud-Immo, S.à r.l., Breidweiler	40089
Façades et Plafonnages Paiva, S.à r.l., Mertzig . . .	40084	Leud-Immo, S.à r.l., Breidweiler	40090
Fidunord, S.à r.l., Weiswampach	40088	Linley S.A., Luxembourg	40112
Finadis S.A., Luxembourg	40115	Louis Kiefer S.A., Bascharage	40111
Finadis S.A., Luxembourg	40115	Lupcin-Lux S.A., Huldange	40083
		Lupcin-Lux S.A., Huldange	40083
		Luxen Housing S.A.	40088

Mamerbis S.A., Meispelt	40111	Rhône Uni-Euro 3, S.à r.l., Luxembourg	40105
Mamerbis S.A., Meispelt	40111	Royalgreen S.A., Luxembourg	40112
Mamerimmo S.A., Meispelt	40118	S.E.F.I.T., Société Européenne pour le Finance- ment d'Initiatives Textiles S.A., Luxembourg . . .	40115
Mc Millan Information Technology S.A., Luxem- bourg	40123	S.E.F.I.T., Société Européenne pour le Finance- ment d'Initiatives Textiles S.A., Luxembourg . . .	40115
Mc Millan Information Technology S.A., Luxem- bourg	40123	Seahawk Holding S.A., Luxembourg	40104
Mc Millan Information Technology S.A., Luxem- bourg	40123	Solalux, S.à r.l., Wiltz	40088
Mc Millan Information Technology S.A., Luxem- bourg	40124	Standby S.A., Luxembourg	40111
Mc Millan Information Technology S.A., Luxem- bourg	40124	Telpart S.A., Luxembourg	40103
Mc Millan Information Technology S.A., Luxem- bourg	40124	Topcom S.A., Weiswampach	40085
Mc Millan Information Technology S.A., Luxem- bourg	40124	Transports Wolff Mathias, S.à r.l., Vianden	40083
Mc Millan Information Technology S.A., Luxem- bourg	40124	Trias S.A., Luxembourg	40107
Mc Millan Information Technology S.A., Luxem- bourg	40124	Trias S.A., Luxembourg	40115
Mc Millan Information Technology S.A., Luxem- bourg	40124	Ulsaplast S.A., Rombach-Martelange	40091
Mc Millan Information Technology S.A., Luxem- bourg	40124	Ulsaplast S.A., Rombach-Martelange	40092
Mc Millan Information Technology S.A., Luxem- bourg	40125	Van Dale Holding S.A., Luxembourg	40107
Mc Millan Information Technology S.A., Luxem- bourg	40125	Vericom S.A., Luxembourg	40126
Mc Millan Information Technology S.A., Luxem- bourg	40125	Vericom S.A., Luxembourg	40126
Mc Millan Information Technology S.A., Luxem- bourg	40125	Vericom S.A., Luxembourg	40126
Mc Millan Information Technology S.A., Luxem- bourg	40125	Vericom S.A., Luxembourg	40126
Mc Millan Information Technology S.A., Luxem- bourg	40125	Vericom S.A., Luxembourg	40126
Mc Millan Information Technology S.A., Luxem- bourg	40125	Vericom S.A., Luxembourg	40126
Mc Millan Information Technology S.A., Luxem- bourg	40125	Vericom S.A., Luxembourg	40126
Medical Research Consultant Luxembourg S.A., Clémency	40094	Vericom S.A., Luxembourg	40127
Monnoyeur Benelux, S.à r.l., Doncols	40084	Vericom S.A., Luxembourg	40127
Nord-Cars, S.à r.l., Diekirch	40084	Vericom S.A., Luxembourg	40128
North Calor, S.à r.l., Schrodweiler	40096	Vericom S.A., Luxembourg	40128
Power Night Organisation, Keispelt	40118	World of Art S.A., Luxembourg	40127
Ramble Holding S.A., Luxembourg	40105	Zebcom Ventures, S.à r.l., Luxembourg	40103
Rhône Uni-Euro 1, S.à r.l., Luxembourg	40105		

HANEGG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 21.029.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 1^{er} mars 2002, vol. 565, fol. 27, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2002.

FIDUPAR

Signatures

(18794/009/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2002.

HANEGG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 21.029.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire qui s'est tenue le 12 juillet 2001 à 11.00 heures à Luxembourg

Résolutions

Les démissions de Messieurs Théo Braun et Norbert Lang de leur poste d'Administrateur, pour raisons personnelles, sont acceptées. Pleine et entière décharge leur est accordée. Ceux-ci ne sont pas remplacés.

Extrait sincère et conforme

HANEGG S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2002, vol. 565, fol. 27, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18807/009/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2002.

LUPCIN-LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9964 Huldange, 67, rue de Stavelot.

R. C. Diekirch B 3.048.

En date du 21 février 2002 et conformément aux lois du 10 décembre 1998 et du 1^{er} août 2001 relatives à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. L'euro est adopté comme monnaie d'expression du capital.
2. Le capital de 1.250.000,- LUF est converti en 30.986,69 EUR, au cours de 40,3399 BEF=1,- EUR.
3. Le capital converti actuel est augmenté à concurrence de 263,31 EUR, pour le porter de 30.986,69 EUR à 31.250,- EUR par incorporation de bénéfices reportés à concurrence de 10.622,- LUF, sans émission d'actions nouvelles.
4. Une valeur nominale de 25,- EUR par action est adoptée.
5. Les 1.250 (mille deux cent cinquante) actions existantes d'une valeur nominale de 1.000,- LUF chacune sont échangées contre 1.250 (mille deux cent cinquante) actions d'une valeur nominale de 25,- EUR chacune.
6. Afin de mettre les statuts en concordance avec les décisions prises ci-avant, l'article cinq des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à EUR 31.250,- (trente et un mille deux cent cinquante euros), représenté par 1.250 (mille deux cent cinquante) actions de EUR 25,- (vingt cinq euros) de valeur nominale chacune.»

Luxembourg, le 21 février 2002.

Pour avis sincère et conforme

LUPCIN-LUX S.A.

Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2002, vol. 565, fol. 12, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00901/514/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 1^{er} mars 2002.**LUPCIN-LUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9964 Huldange, 67, rue de Stavelot.

R. C. Diekirch B 3.048.

EXTRAIT

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'Assemblée Générale a décidé de les reconduire dans leurs fonctions pour une durée de trois ans. Ainsi leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2002.

Conseil d'Administration

Monsieur Paul Marcel Lupcin, B-5500 Dinant

Madame Françoise Marie-Thérèse Gigot, B-5500 Dinant

Mademoiselle Sophie Lupcin, B-5500 Dinant

Commissaire aux comptes

Monsieur Justin Dostert, L-5969 Itzig, 93, rue de la Libération

Luxembourg, le 21 février 2002.

Pour extrait conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2002, vol. 565, fol. 12, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00902/514/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 1^{er} mars 2002.**TRANSPORTS WOLFF MATHIAS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9412 Vianden, 6A, rue de la Frontière.

R. C. Diekirch B 1.834.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire**qui s'est tenue extraordinairement le 14 février 2002 à 14.00 heures à Vianden*

Les associés décident de supprimer le pouvoir de cosignature de Monsieur Daniel Wolff.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Pour extrait sincère et conforme

M. Wolff

Le gérant

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2002, vol. 565, fol. 1, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00912/643/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 1^{er} mars 2002.

MONNOYEUR BENELUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9647 Doncols, 7, Bohey.

R. C. Diekirch B 4.820.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 25 février 2002, vol. 565, fol. 5, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 1^{er} mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2002.

MAZARS & GUERARD LUXEMBOURG

Signatures

(00906/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 1^{er} mars 2002.

NORD-CARS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9964 Diekirch, 67, rue de Stavelot.

R. C. Diekirch B 2.130.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 22 février 2002, vol. 564, fol. 97, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 1^{er} mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(00907/514/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 1^{er} mars 2002.

ELECTRICITE GINDT CLAUDE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9644 Dahl, 28, um aale Wee.

R. C. Diekirch B 4.439.

—
Extrait de la réunion des associés tenue en date du 24 décembre 2001

Décisions

Après en avoir délibéré, les associés à la majorité des voix

- décident de convertir le capital social actuellement exprimé en LUF en EUR

- décident de supprimer la mention de la valeur des parts sociales

- décident d'adapter l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante :

«Le capital social est fixé à 12.394,68 EUR représenté par 100 parts sociales sans valeur nominale»

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2002, vol. 565, fol. 6, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00909/680/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 1^{er} mars 2002.

FAÇADES ET PLAFONNAGES PAIVA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9166 Mertzig, 7A, Zone Industrielle.

—
Assemblée Générale Extraordinaire du 18 décembre 2001

L'an deux mille un, le dix-huit décembre.

A comparu:

Monsieur Antonio Lopes Paiva, entrepreneur, demeurant à L-9355 Bettendorf, 22, rue de Diekirch, seul associé et représentant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée FAÇADES ET PLAFONNAGES PAIVA, S.à r.l., avec siège social à L-9166 Mertzig, 7a, Zone Industrielle,

lequel comparant s'est constitué en assemblée générale extraordinaire et a pris la résolution suivante:

1. Est nommé gérant administratif de la société, Monsieur Antonio Lopes Paiva, prénommé;

2. Est nommé gérant technique de la société, Monsieur Nicolas Michaeli, maître-façadier, demeurant à B-4791 Burg-Reuland, Braunlauf 24;

3. Pour engager valablement la société, la signature conjointe des deux gérants est requise;

4. Les mandats ainsi conférés restent valable jusqu'à décision contraire de l'assemblée générale.

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

A. Lopes Paiva.

Enregistré à Diekirch, le 26 février 2002, vol. 270, fol. 11, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(00910/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 1^{er} mars 2002.

TOPCOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach.
R. C. Diekirch B 4.768.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Diekirch, le 27 février 2002, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 1^{er} mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(00911/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 1^{er} mars 2002.

EMALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 104, route de Stavelot.
R. C. Diekirch B 2.594.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 22 février 2002, vol. 565, fol. 1, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 1^{er} mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2002.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(00913/643/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 1^{er} mars 2002.

CELIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9502 Wiltz, 30A, rue des Tondeurs.

Procès-verbal du conseil d'administration du 21 janvier 2002-02-07

La séance est ouverte à 16.00 heures sous la présidence de Monsieur Pascal Fontaine, il désigne Madame Evelyne Daugy comme secrétaire.

Sont présents:

- Monsieur Pascal Fontaine, gérant, comptable, demeurant à 4141 Louveigné, 44, rue des Alouettes,
- Madame Evelyne Daugy, caftière, demeurant à 4000 Liège, 3, rue du Bocqueteau.

Ordre du jour:

- Acter la démission de Pascal Fontaine en tant que gérant,
- Acter le transfert des parts de Pascal Fontaine vers Evelyne Daugy,
- Acter la nomination d'Evelyne Daugy comme gérante de la société.

A l'unanimité des voix, la démission de Pascal Fontaine est acceptée et le conseil d'administration lui donne décharge pour toutes actions entreprises à ce jour.

A l'unanimité des voix, la nomination d'Evelyne Daugy est acceptée comme gérante de la société.

P. Fontaine / E. Daugy.

(00915/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 mars 2002.

**ALLIANCE TRADING S.A., Société Anonyme,
(anc. MARVAN S.A.)**

Siège social: L-1624 Luxembourg, 7, rue Gibraltar.

L'an deux mille un, le cinq novembre.

Pardevant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MARVAN S.A., avec siège social à Marnach, constituée suivant acte reçu par le notaire Fernand Unsen, de résidence à Diekirch, en date du 17 novembre 2000, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations de 2001 page 24053.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Christian Hess, employé privé, demeurant professionnellement à Grevenmacher.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Madame Rita Schroeder, employée privée, demeurant professionnellement à Grevenmacher.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Tim Bakker, commerçant, demeurant à L-1212 Luxembourg, 9, rue des Bains.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant d'actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Monsieur le président expose et l'assemblée constate:

A.) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Transfert du siège social de Marnach à Luxembourg et modification subséquente des statuts.
2. Changement de dénomination sociale en ALLIANCE TRADING S.A.
3. Modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts.

B.) Que la présente assemblée réunissant 100% du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C.) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de Marnach, 12, rue de Marbourg à L-1624 Luxembourg, 7, rue Gibraltar.

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2. 1^{er} alinéa.** Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer dénomination sociale pour adopter celle de ALLIANCE TRADING S.A.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'assemblée générale décide de modifier l'article 1^{er} des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Par la présente il est formé une société anonyme sous la dénomination de ALLIANCE TRADING S.A.»

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de trente mille francs luxembourgeois (30.000,- LUF).

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Hess, Schroeder, Bakker, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2001, vol. 10CS, fol. 37, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 27 février 2002.

P. Bettingen.

(00923/202/65) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 mars 2002.

G² S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 86, route de Clervaux.

R. C. Diekirch B 2.473.

—

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Clervaux, le 19 décembre 2001, vol. 210, fol. 34, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 26 février 2002.

FIDUNORD, S.à r.l.

Signature

(00940/667/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 mars 2002.

F.G. TRANS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5411 Canach, 3A, rue d'Oetrange.

EXTRAIT

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire reçu par le notaire Léonie Grethen de résidence à Rambrouch en date du 17 janvier 2002, acte enregistré à Redange-sur-Attert, le 21 janvier 2002, vol. 401, fol. 58, case 9, la modification suivante est à noter:

I.- Le siège social a été transféré à l'adresse suivante: L-5411 Canach, 3A, rue d'Oetrange.

II.- Suite à cette résolution, l'associé unique a décidé d'adapter les statuts de la société et de modifier l'article 5 pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le siège social est établi dans la Commune de Lenningen.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des associé(s).»

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 27 février 2002.

L. Grethen.

(00916/240/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 mars 2002.

BOIS HELBACH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9154 Grosbous, 5, route de Wiltz.

R. C. Diekirch B 964.

EXTRAIT

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire reçu par le notaire Léonie Grethen, de résidence à Rambrouch en date du 24 janvier 2002, acte enregistré à Redange-sur-Attert, le 28 janvier 2002, vol. 401, fol. 61, case 5, les décisions suivantes ont été prises:

I.- Les associés décident de transférer le siège social de Moestroff à L-9154 Grosbous, 5, route de Wiltz.

II.- Monsieur Paul Helbach a cédé ses cent soixante-dix (170) parts sociales par parts égales à Monsieur Joseph Helbach et à Madame Margot Vinandy. Les associés de la société déclarent tous avoir consenti à la prédite cession de parts et l'accepter.

La répartition des parts sociales de la société BOIS HELBACH, S.à r.l., est actuellement la suivante:

- Monsieur Joseph Helbach, fonctionnaire en retraite, de Grosbous, deux cent cinquante-cinq parts sociales. . .	255
- de Madame Margot Vinandy, sans état particulier, de Grosbous, deux cent cinquante-cinq parts sociales. . . .	255

Total: cinq cent dix parts sociales	510
---	-----

III.- Les associés décident d'augmenter le capital social à concurrence de cent et sept virgule quarante-trois euros (EUR 107,43) pour le porter de son montant actuel de douze mille six cent quarante-deux virgule cinquante-sept euros (EUR 12.642,57) à douze mille sept cent cinquante euros (EUR 12.750,-).

L'augmentation de capital a été souscrite pour la totalité par les deux associés Joseph Helbach et Margot Vinandy, préqualifiés au prorata de leurs participations et la libération de l'augmentation de capital a été faite par un apport en espèces ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Le capital social reste divisé en cinq cent dix (510) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

IV.- Monsieur Paul Helbach a démissionné de sa fonction de gérant et décharge lui a été accordée.

Est nommé gérant de la société:

- Monsieur Joseph Helbach, fonctionnaire en retraite, de Grosbous.

V.- Suite à ce qui précède, les associés décident de modifier l'article 4et 5 des statuts, pour obtenir la teneur suivante:

«**Art. 4.** Le siège social est établi dans la Commune de Grosbous.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille sept cent cinquante euros (EUR 12.750,-), représenté par cinq cent dix (510) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,-) chacune.»

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 27 février 2002.

L. Grethen.

(00917/240/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 mars 2002.

BOIS HELBACH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9154 Grosbous, 5, route de Wiltz.

R. C. Diekirch B 964.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 mars 2002.

(00918/240/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 mars 2002.

LUXEN HOUSING S.A., Aktiengesellschaft.

H. R. Diekirch B 4.197.

Auszug aus dem Protokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung vom 28. Februar 2002

Die Hauptversammlung fasst einstimmig folgenden Beschluss:

Die Amtsniederlegungen von Herrn Paul Richartz, Frau Ritva Irmeli Metsola sowie Frau Janita Richartz-Rantanen als Verwaltungsmitglieder werden angenommen.

Frau Janita Richartz-Rantanen, Herrn Paul Richartz und Frau Ritva Irmeli Metsola wird volle Entlastung für ihr ausgeübtes Mandat erteilt.

Diekirch, den 28. Februar 2002.

Das Büro

Unterschriften

Enregistré à Diekirch, le 28 février 2002, vol. 270, fol. 14, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(00935/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 mars 2002.

FIDUNORD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 124, route de Stavelot.

R. C. Diekirch B 1.900.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Clervaux, le 1^{er} mars 2002, vol. 210, fol. 64, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 1^{er} mars 2002.

Signature.

(00938/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 mars 2002.

SOLALUX, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-9501 Wiltz, rue Charles Lambert.

H. R. Diekirch B 4.149.

Im Jahre zweitausendeins, den einundzwanzigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Luxemburg.

Versammelten sich in ausserordentlicher Generalversammlung die Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung SOLALUX, S.à r.l., mit Sitz in L-9501 Wiltz, rue Charles Lambert, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister beim Bezirksgericht von und in Diekirch, Sektion B unter Nummer 4.149, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Martine Weinandy, mit dem Amtssitz in Clerf, am 22. August 1996, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 597 vom 18. November 1996,

und zwar:

1.- Herr Gilbert Lamby, Bauleiter, wohnhaft zu B-4960 Ligneuville, rue de Monteau 19, hier vertreten durch Herrn Frank Bauler, Buchhalter, wohnhaft in L-9370 Gilsdorf, 25, rue Principale, auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift, ausgestellt zu Luxemburg, am 20. Dezember 2001.

2.- Frau Marie-Josée Lamby-Hames, Direktionsassistentin, wohnhaft in B-4960 Ligneuville, rue de Monteau 19, hier vertreten durch Herrn Frank Bauler, vorgeannt,

auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift, ausgestellt zu Luxemburg, am 20. Dezember 2001.

Die beiden Vollmachten, vom Komparenten und dem instrumentierenden Notar ne varietur paraphiert, bleiben gegenwärtiger Urkunde beigegeben um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

Welcher Komparent, handelnd wie erwähnt, den instrumentierenden Notar ersuchte folgende gemäss übereinstimmender Tagesordnung einstimmig gefassten Beschlüsse zu beurkunden wie folgt:

Erster Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen das Gesellschaftskapital um LUF 2.525.493,- (zwei Millionen fünfhundertfünfundzwanzigtausendvierhundertdreiundneunzig Luxemburger Franken) zu erhöhen, um es von seinem jetzigen Betrag von LUF 500.000,- (fünfhunderttausend Luxemburger Franken) auf LUF 3.025.493,- (drei Millionen fünfundzwanzigtausendvierhundertdreiundneunzig Luxemburger Franken) zu bringen ohne Ausgabe von neuen Anteilen.

Zweiter Beschluss

Die Kapitalerhöhung von LUF 2.525.493,- (zwei Millionen fünfhundertfünfundzwanzigtausendvierhundertdreiundneunzig Luxemburger Franken) erfolgt durch Einbringen von übertragenen Gewinnen, wie dies aus der Bilanz auf den 31. Dezember 2000 hervorgeht.

Diese Bilanz bleibt gegenwärtiger Urkunde beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

Dritter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen das Gesellschaftskapital von Luxemburger Franken in Euro umzuwandeln, zum Kurs von 40,3399 LUF für 1,- Euro, so dass das Gesellschaftskapital von LUF 3.025.493,- (drei Millionen fünfundzwanzigtausendvierhundertdreundneunzig Luxemburger Franken) umgewandelt wird in EUR 75.000,- (fünfundsiebzigtausend Euro).

Vierter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen die fünfhundert (500) bestehenden Anteile der Gesellschaft gegen dreitausend (3.000) Anteile mit einem Nominalwert von je EUR 25,- (fünfundzwanzig Euro) umzutauschen.

Fünfter Beschluss

Zwecks Anpassung der Satzung an die hiervor genommenen Beschlüsse, beschliessen die Gesellschafter Artikel sechs der Satzung abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt EUR 75.000,- (fünfundsiebzigtausend Euro) aufgeteilt in 3.000 (dreitausend) Anteile von je Euro 25,- (fünfundzwanzig Euro).

Die Anteile verteilen sich wie folgt:

1.- Herr Gilbert Lamby, Bauleiter, wohnhaft in B-4960 Ligneuville, rue de Monteau 19,	2.500 Anteile
2.- Frau Marie-Josée Lamby-Hames, Direktionsassistentin, wohnhaft in B-4960 Ligneuville, rue de Monteau 19,	500 Anteile
Total:	3.000 Anteile

Das Gesellschaftskapital ist voll eingezahlt. »

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde erwachsen, werden auf zirka dreissigtausend Luxemburger Franken abgeschätzt.

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung haben die vorgenannten Kompargenten zusammen mit dem instrumentierenden Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: F. Bauler, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 4 janvier 2002, vol. 516, fol. 70, case 7.- Reçu 12,39 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Für gleichlautende Ausfertigung zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Junglinster, den 28. Februar 2002.

J. Seckler.

(00925/231/64) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 mars 2002.

LEUD-IMMO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6238 Braidweiler, 11, rue Hicht.

R. C. Diekirch B 4.461.

L'an deux mille un, le vingt décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- La société à responsabilité limitée IVESO HOLDING, S.à r.l., ayant son siège social à L-6238 Braidweiler, 11, rue Hicht,

ici représentée par son gérant Monsieur Robert Federspiel, médecin vétérinaire, demeurant à L-6238 Braidweiler, 11, rue Hicht.

2.- Mademoiselle Isabelle Federspiel, étudiante, demeurant à L-6238 Braidweiler, 11, rue Hicht,

ici représentée par Robert Federspiel, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

3.- Mademoiselle Véronique Federspiel, étudiante, demeurant à L-6238 Braidweiler, 11, rue Hicht,

ici représentée par Robert Federspiel, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

4.- Monsieur Raymond Petit, artiste sculpteur, demeurant à L-6940 Niederanven, 159, route de Trèves.

5.- Madame Marie-Claire Walers, commerçante, demeurant à L-3326 Crauthem, 17, rue Jean Braun.

6.- Mademoiselle Cynthia Feidt, fonctionnaire, demeurant à L-3326 Crauthem, 17, rue Jean Braun.

7.- Monsieur Gilles Feidt, étudiant, demeurant à L-3326 Crauthem, 17, rue Jean Braun,

ici représenté par Monsieur Arsène Feidt, fonctionnaire communal, demeurant à Crauthem, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Les prédites procurations, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée LEUD-IMMO, S.à r.l., avec siège social à L-6238 Braidweiler, 11, rue Hicht (R. C. Diekirch B numéro 4.461), a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 21 juin 1996, publié au Mémorial C numéro 493 du 2 octobre 1996,

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par ledit notaire Paul Bettingen en date du 25 juin 1999, publié au Mémorial C numéro 710 du 24 septembre 1999.

- Que le capital social est fixé à cent douze mille euros (112.000,- EUR), divisé en cent (100) parts sociales de mille cent vingt euros (1.120,- EUR) chacune, entièrement libérées.

- Que les comparants sub 1.- à 5.- sont les seuls et uniques associés actuels de ladite société et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

- Madame Marie-Claire Walers, préqualifiée, cède par les présentes quatre (4) parts sociales qu'elle détient dans la prédite société LEUD-IMMO, S.à r.l. à Mademoiselle Cynthia Feidt, préqualifiée, qui accepte.

- Madame Marie-Claire Walers, préqualifiée, cède par les présentes quatre (4) parts sociales qu'elle détient dans la prédite société LEUD-IMMO, S.à r.l. à Monsieur Gilles Feidt, préqualifiée, qui accepte par son mandataire.

Ces cessions de parts sociales sont approuvées conformément à l'article 7 des statuts et les associés les considèrent comme dûment signifiées à la société, conformément à l'article 1690 du Code civil et à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

Les cessionnaires susdits sont propriétaires des parts sociales leur cédées à partir de ce jour.

Deuxième résolution

A la suite des cessions de parts sociales ci-avant mentionnées, l'article quatre (4) des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 4.** Le capital social est fixé à la somme de cent douze mille euros (112.000,- EUR), divisé en cent (100) parts sociales de mille cent vingt euros (1.120,- EUR) chacune.

Les parts sociales se répartissent comme suit:

1.- La société à responsabilité limitée IVESO HOLDING, S.à r.l., ayant son. siège social à L-6238 Breidweiler, 11, rue Hicht, cinquante-six parts sociales	56
2.- Mademoiselle Isabelle Federspiel, étudiante, demeurant à L-6238 Breidweiler, 11, rue Hicht, quatre parts sociales	4
3.- Mademoiselle Véronique Federspiel, étudiante, demeurant à L-6238 Breidweiler, 11, rue Hicht, quatre parts sociales,	4
4.- Monsieur Raymond Petit, artiste sculpteur, demeurant à L-6940 Niederanven, 159, route de Trèves, dix-huit parts sociales	18
5.- Madame Marie-Claire Walers, commerçante, demeurant à L-3326 Crauthem, 17, rue Jean Braun, dix parts sociales	10
6.- Mademoiselle Cynthia Feidt, fonctionnaire, demeurant à L-3326 Crauthem, 17, rue Jean Braun, quatre parts sociales	4
7.- Monsieur Gilles Feidt, étudiant, demeurant à L-3326 Crauthem, 17, rue Jean Braun, quatre parts sociales	4
Total: cent parts sociales	100

Toutes les parts sociales sont intégralement libérées.»

Chaque part donne droit à une part proportionnelle dans la distribution des bénéfices ainsi que dans le partage de l'actif net en cas de dissolution.

Frais

Tous les frais et honoraires des présentes, évalués à la somme de trente mille francs luxembourgeois, sont à la charge de la société, et les associés s'y engagent personnellement.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. Federspiel, R. Petit, M.-C. Walers, C. Feidt, G. Feidt, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 3 janvier 2002, vol. 516, fol. 66, case 9. – Reçu 12,39 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 26 février 2002.

J. Seckler.

(00930/231/78) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 mars 2002.

LEUD-IMMO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6238 Breidweiler, 11, rue Hicht.

R. C. Diekirch B 4.461.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 26 février 2002.

Pour la société

J. Seckler

Notaire

(00931/231/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 mars 2002.

ULSAPLAST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 5, rue d'Arlon.
R. C. Diekirch B 5.855.

L'an deux mille deux, le vingt-cinq janvier.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ULSAPLAST S.A., ayant son siège social à L-8824 Rambrouch, 37, rue de la Poste,

constituée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 24 octobre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 680 du 27 août 2001, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Diekirch section B sous le numéro 5.855.

L'assemblée est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Monsieur Régis Galiotto, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Jeannine Urbain, sans état particulier, demeurant à B-2240 Zandhoven, 45, Ringlaan.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Philippe (senior) Lambaerts, industriel, demeurant à B-2240 Zandhoven, 45, Ringlaan.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège social vers L-8832 Rombach-Martelange, 5, rue d'Arlon.

2.- Modification afférente de l'article 2, premier alinéa, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2. Premier alinéa.** Le siège social est établi à Rombach-Martelange.»

3.- Conversion du capital social de 1.250.000,- LUF en 30.986,69 EUR (cours de conversion 1,- Euro=40,3399 Francs Luxembourgeois).

4.- Augmentation du capital social pour un montant total de 13,31 EUR pour le fixer à 31.000,- EUR.

5.- Echange des 1.250 actions anciennes de 1.000,- LUF chacune contre 1.000 actions nouvelles de 31,- EUR chacune.

6.- Modification afférente de l'article 5 premier alinéa des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social de la société est fixé à trente et un mille Euros (31.000,- EUR) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un Euros (31,- EUR) chacune.»

7.- Divers.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires ou par leurs mandataires et par les membres du bureau de l'assemblée, restera annexée aux présentes.

Les procurations des actionnaires représentés, paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte.

III.- Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée, laquelle en conséquence est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de la société vers L-8832 Rombach-Martelange, 5, rue d'Arlon.

En conséquence l'article 2 premier alinéa des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 2. Premier alinéa.** Le siège social est établi à Rombach-Martelange.»

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de convertir le capital social de 1.250.000,- LUF en 30.986,69 EUR (cours de conversion 1,- Euro = 40,3399 Francs Luxembourgeois).

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide d'augmenter le capital social à trente et un mille Euros (31.000,- EUR), moyennant un versement en espèces dans la caisse de la société d'un montant total de 13,31 EUR.

Libération

La libération a eu lieu immédiatement moyennant un versement en espèces par les actionnaires au prorata des actions qu'ils détiennent, de sorte que la somme de 13,31 Euros se trouve dans la caisse de la société.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide d'échanger les 1.250 actions anciennes de 1.000,- LUF chacune contre 1.000 actions nouvelles de 31,- EUR chacune.

Cinquième résolution

Suite aux résolutions précédentes l'article 5 premier alinéa des statuts sera modifié ci-après en conséquence:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social de la société est fixé à trente et un mille Euros (31.000,- EUR) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un Euros (31,- EUR) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11.15 heures.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en vertu des présentes à environ 745,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Galiotto, J. Urbain, P. Lambaerts, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2002, vol. 133S, fol.66, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 22 février 2002.

P. Decker.

(00926/206/75) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 mars 2002.

ULSAPLAST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 5, rue d'Arlon.

R. C. Diekirch B 5.855.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

P. Decker

Notaire

(00927/206/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 mars 2002.

HEYNEN, G.m.b.H., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-9346 Clervaux, 9, route de Bastogne.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendzwei, am fünften Februar.

Vor dem unterzeichneten Urbain Tholl, Notar im Amtswohnsitz zu Mersch.

Ist erschienen:

Herr Rolf Heijnen, Geschäftsführer, wohnhaft zu NL-5493 JZ Langenboom, Heideweg, 25.

Dieser Komparant ersuchte den Notar die Satzung einer zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Der Unterzeichnete und alle Personen, welche in Zukunft Gesellschafter werden können, gründet hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, nach luxemburgischem Recht, der er den nachstehenden Gesellschaftsvertrag sowie die diesbezügliche Gesetzgebung zu Grunde legt.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist der Import- und Exporthandel von elektronischen Artikeln, sowie Audio- und Videoartikeln und deren Dienstleistungen und Reparaturen.

Die Gesellschaft kann alle kaufmännischen Operationen und Geschäfte mobiliarer und immobilärer Natur durchführen, welche direkt oder indirekt mit dem Geschäftszweck zusammenhängen oder denselben fördern.

Die Gesellschaft kann sich gleichfalls durch Einbringungen, Anteilzeichnungen, Verschmelzungen, oder auf jede Art und Weise an allen anderen Gesellschaften und Unternehmen beteiligen, die einen gleichen oder ähnlichen Zweck verfolgen, welcher die Ausdehnung und Entwicklung der hiermit gegründeten Gesellschaft begünstigen könnte.

Art. 3. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet, vom heutigen Tage angerechnet. Sie kann durch Beschluss der Generalversammlung der Gesellschafter, welche mit der Änderung der Satzung erforderlichen Mehrheit beschliessen, vorzeitig aufgelöst werden.

Art. 4. Die Gesellschaft führt die Bezeichnung HEYNEN, G.m.b.H.

Art. 5. Der Sitz der Gesellschaft ist in Clervaux.

Der Firmensitz kann durch Beschluss einer ausserordentlichen Gesellschafterversammlung an jeden anderen Ort des Grossherzogtums verlegt werden.

Art. 6. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendfünfhundert (12.500,-) Euro, eingeteilt in hundert (100) Anteile von je hundertfünfundzwanzig (125,-) Euro.

Diese Stammeinlagen werden von Herrn Ralf Heijnen gezeichnet.

Diese Anteile wurden vollständig und bar eingezahlt, so dass die Summe von zwölftausendfünfhundert (12.500,-) Euro der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen und von diesem ausdrücklich bestätigt wurde.

Art. 7. Die Anteile sind zwischen Gesellschaftern frei übertragbar. Sie können an Drittpersonen nur mit der Zustimmung aller in der Gesellschafterversammlung abgegebenen Stimmen übertragen werden. Bei Sterbefall können die Anteile ohne besondere Zustimmung an die Erbberechtigten übertragen werden.

Art. 8. Tod, Verlust der Geschäftstätigkeit, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

Art. 9. Gläubiger, Berechtigte oder Erben können in keinem Fall einen Antrag auf Siegelanlegung am Firmeneigentum oder an den Firmenschriftstücken stellen.

Art. 10. Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen und welche von der Gesellschafterversammlung ernannt werden.

Falls die Gesellschafterversammlung nicht anders bestimmt haben der oder die Geschäftsführer gegenüber Dritten die weitestgehenden Befugnisse um die Gesellschaft im Rahmen ihres Gesellschaftszweckes zu vertreten.

Art. 11. Bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft gehen die Geschäftsführer keine persönlichen Verpflichtungen ein. Als Beauftragte sind sie nur für die Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 12. Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt, ganz gleich wieviele Anteile er hat. Er kann so viele Stimmen abgeben wie er Anteile hat. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmässig bei der Generalversammlung aufgrund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 13. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember. Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am einunddreissigsten Dezember zweitausendzwei.

Art. 14. Am einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung.

Art. 15. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Art. 16. Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar.

Fünf Prozent (5%) dieses Gewinnes werden der gesetzlichen Rücklage zugeführt bis diese zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals erreicht hat. Der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur freien Verfügung.

Art. 17. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 18. Für die Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweist der Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Der amtierende Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass der Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf achthundertfünfzig (850,-) Euro abgeschätzt.

Ausserordentliche Generalversammlung

Und sofort nach der Gründung hat der einzige Gesellschafter handelnd an Stelle der Generalversammlung folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Zahl der Geschäftsführer wird auf einen festgelegt.

Zweiter Beschluss

Es wird zum Geschäftsführer für eine unbestimmte Dauer ernannt Herr Rolf Heijnen, vorgeannt.

Dritter Beschluss

Die Gesellschaft ist rechtsgültig verpflichtet durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers.

Vierter Beschluss

Die Anschrift der Gesellschaft ist in L-9346 Clervaux, 9, route de Bastogne.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Mersch, in der Amtsstube des amtierenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehendem an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat dieser die gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: R. Heijnen, U. Tholl.

Enregistré à Mersch, le 7 février 2002, vol. 420, fol. 81, case 10. – Reçu 125 euros.

Le Releveur (signé): A. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Mersch, den 26. Februar 2002.

U. Tholl.

(00928/232/91) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 mars 2002.

MEDICAL RESEARCH CONSULTANT LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4961 Clémency, 2C, rue des Jardins.

L'an deux mille deux, le vingt-deux janvier.

Par-devant Maître Urbain Tholl, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme MEDICAL RESEARCH CONSULTANT LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à Wiltz, 10, rue du Moulin,

constituée, sous forme de société à responsabilité limitée, aux termes d'un acte reçu par le notaire Roger Arrensdorff, alors de résidence à Wiltz, en date du 16 janvier 1996, publié au Mémorial C page 7365 de 1996, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois, avec transformation en société anonyme, aux termes d'un acte reçu par le notaire Jean Seckler, de résidence à Junglister, en date du 17 octobre 2001, en cours de publication au Mémorial C.

L'assemblée est présidée par Mademoiselle Stéphanie Thiry, employée privée, demeurant à B-Aubange, qui désigne comme secrétaire Madame Christine Noël, clerc de notaire, demeurant à B-Morhet.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Nico Simon, clerc de notaire, demeurant à Weiswampach.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- Les actionnaires présents et/ou représentés ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

La liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Il résulte de la liste de présence que toutes les mille sept cent quarante-sept (1.747) actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à l'assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Modification des conditions de transfert de siège social, transfert du siège social, avec modification subséquente de l'article 5 des statuts.

L'assemblée, ayant approuvé les déclarations qui précèdent, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Résolution unique

L'assemblée décide de modifier les conditions de transfert de siège en supprimant le deuxième alinéa de l'article 5 des statuts, pour le remplacer par le suivant:

«Le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration en tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si en raison d'événements politiques ou de guerre, ou plus généralement en cas de force majeure, il y avait obstacle ou difficulté à l'accomplissement des actes qui doivent être exécutés au siège ci-dessus fixé, le Conseil d'Administration, en vue d'éviter de compromettre la gestion de la société, pourra transférer provisoirement le siège social dans un autre pays mais le siège sera retransféré au lieu d'origine dès que l'obstacle ayant motivé son déplacement aura disparu.

Pendant le transfert provisoire, la société conservera la nationalité luxembourgeoise et restera soumise à la législation luxembourgeoise.»

L'assemblée décide de transférer le siège de la société de Wiltz à L-4961 Clémency, 2C, rue des Jardins.

En conséquence la première phrase de l'article 5 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Le siège social est établi à Clémency.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef des présentes à environ huit cent douze (812,-) Euros. Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé les présentes avec le notaire.

Signé: S. Thiry, C. Noël, N. Simon, U. Tholl.

Enregistré à Mersch, le 28 janvier 2002, vol. 420, fol. 73, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 26 février 2002.

U. Tholl.

(00929/232/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 mars 2002.

FAR ET HIGH INC.

Le siège social de la société FAR ET HIGH INC a été dénoncé.

Enregistré à Clervaux, le 1^{er} mars 2002, vol. 210, fol. 65, case 1. – Reçu 12 euros.

Signature.

Le Receveur ff. (signé): F. Kler.

(00937/999/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 mars 2002.

CAPRO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6238 Braidweiler, 11, rue Hicht.

R. C. Diekirch B 5.410.

L'an deux mille un, le vingt décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- La société à responsabilité limitée IVESO HOLDING, S.à r.l., ayant son siège social à L-6238 Braidweiler, 11, rue Hicht,

ici représentée par son gérant Monsieur Robert Federspiel, médecin-vétérinaire, demeurant à L-6238 Braidweiler, 11, rue Hicht.

2.- Monsieur Raymond Petit, artiste sculpteur, demeurant à L-6940 Niederanven, 159, route de Trèves.

3.- Madame Marie-Claire Walers, commerçante, demeurant à L-3326 Crauthem, 17, rue Jean Braun.

4.- Mademoiselle Cynthia Feidt, fonctionnaire, demeurant à L-3326 Crauthem, 17, rue Jean Braun.

5.- Monsieur Gilles Feidt, étudiant, demeurant à L-3326 Crauthem, 17, rue Jean Braun,

ici représenté par Monsieur Arsène Feidt, fonctionnaire communal, demeurant à Crauthem, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

6.- La société à responsabilité limitée BERBO, S.à r.l., avec siège social à L-6238 Braidweiler, 11, rue Hicht,

ici dûment représentée par son gérant Monsieur Robert Federspiel, préqualifié.

Les prédictes procurations, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée CAPRO, S.à r.l., avec siège social à L-6238 Braidweiler, 11, rue Hicht, (R. C. Diekirch B numéro 5.410), a été constituée suivant acte reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 octobre 1999, publié au Mémorial C numéro 946 du 10 décembre 1999.

- Que le capital social est fixé à vingt-cinq mille Euros (EUR 25.000,-), représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

- Que les comparants sub 1.- à 3.- sont les seuls et uniques associés actuels de ladite société et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

- La société à responsabilité limitée IVESO HOLDING, S.à r.l., ayant son siège social à L-6238 Braidweiler, 11, rue Hicht, cède par les présentes cent cinquante (150) parts sociales qu'elle détient dans la prédite société CAPRO, S.à r.l. à la société à responsabilité limitée BERBO, S.à r.l., qui accepte par son représentant.

- Madame Marie-Claire Walers, préqualifiée, cède par les présentes quinze (15) parts sociales qu'elle détient dans la prédite société CAPRO, S.à r.l. à Mademoiselle Cynthia Feidt, préqualifiée, qui accepte.

- Madame Marie-Claire Walers, préqualifiée, cède par les présentes quinze (15) parts sociales qu'elle détient dans la prédite société CAPRO, S.à r.l. à Monsieur Gilles Feidt, préqualifiée, qui accepte par son mandataire.

Ces cessions de parts sociales sont approuvées conformément à l'article 7 des statuts et les associés les considèrent comme dûment signifiées à la société, conformément à l'article 1690 du Code civil et à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

Les cessionnaires susdits sont propriétaires des parts sociales leur cédées à partir de ce jour.

Deuxième résolution

A la suite des cessions de parts sociales ci-avant mentionnées, l'article six (6) des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de vingt-cinq mille Euros (EUR 25.000,-), représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

Les parts sociales se répartissent comme suit:

1.- La société à responsabilité limitée BERBO S.à r.l., avec siège social à L-6238 Braidweiler, 11, rue Hicht, cent cinquante parts sociales	150
2.- Monsieur Raymond Petit, artiste sculpteur, demeurant à L-6940 Niederanven, 159, route de Trèves, quarante-cinq parts sociales	45
3.- Madame Marie-Claire Walers, commerçante, demeurant à L-3326 Crauthem, 17, rue Jean Braun, vingt-cinq parts social	25
4.- Mademoiselle Cynthia Feidt, fonctionnaire, demeurant à L-3326 Crauthem, 17, rue Jean Braun, quinze parts sociales,	15
5.- Monsieur Gilles Feidt, étudiant, demeurant à L-3326 Crauthem, 17, rue Jean Braun, quinze parts sociales,	15
Total: deux cent cinquante parts sociales	250

Toutes les parts sociales sont intégralement libérées.»

Frais

Tous les frais et honoraires des présentes, évalués à la somme de trente mille francs luxembourgeois, sont à la charge de la société, et les associés s'y engagent personnellement.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. Federspiel, R. Petit, M.-C. Walers, C. Feidt, G. Feidt, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 3 janvier 2002, vol. 516, fol. 66, case 10. – Reçu 12,39 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 26 février 2002.

J. Seckler.

(00932/231/71) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 mars 2002.

CAPRO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6238 Braidweiler, 11, rue Hicht.

R. C. Diekirch B 5.410.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 26 février 2002.

Pour la société

J. Seckler

Notaire

(00933/231/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 mars 2002.

NORTH CALOR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9184 Schrondweiler, 9, rue Principale.

L'an deux mille deux, le six février.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

Ont comparu:

1) Monsieur Jean Miltgen, employé privé, demeurant à L-9184 Schrondweiler, 9, rue Principale, détenteur d'une (1) part sociale;

2) Madame Berthy Schaus, employée privée, épouse du sieur Jean Miltgen, demeurant à L-9184 Schrondweiler, 9, rue Principale,

détentrice de quatre-vingt-dix-neuf (99) parts sociales,

ici représentée par Monsieur Jean Miltgen, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Schrondweiler le 4 février 2002, laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Lesquels comparants, agissant en leur qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée NORTH CALOR, S.à r.l., avec siège social à L-9040 Ettelbruck, 7, rue Dicks, constituée suivant acte reçu par le notaire Christine Doerner, de résidence à Bettembourg, en date du 18 janvier 1989, publié au Mémorial C, numéro 157 du 7 juin 1989,

se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont prié le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-9040 Ettelbruck, 7, rue Dicks à L-9184 Schrondweiler, 9, rue Principale et de modifier l'article 2, premier paragraphe, des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«Le siège social est établi à Schrondweiler.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de convertir le capital social de cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF) en douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros soixante-huit cents (12.394,68) au taux de conversion de quarante virgule trois mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf francs luxembourgeois (40,3399 LUF) pour un euro (1,-).

Troisième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social d'un montant de cinq euros trente-deux cents (5,32) pour le porter de son montant de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros soixante-huit cents (12.394,68) à douze mille quatre cents euros (12.400), sans apports nouveaux et sans émission de parts sociales nouvelles, par incorporation au capital à due concurrence des réserves libres de la société.

Quatrième résolution

Suite aux conversion et augmentation de capital, l'assemblée décide de modifier l'article 6 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (124,-) chacune.»

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué sans nul préjudice à six cent vingt euros (620,-).

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à Monsieur Jean Miltgen, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Miltgen, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 15 février 2002, vol. 424, fol. 7, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 26 février 2002.

A. Weber.

(00934/236/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 mars 2002.

ALCHAMANE SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-9224 Diekirch, 3, route d'Erpeldange.

STATUTS

L'an deux mille deux, le cinq février.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

Ont comparu:

1.- Monsieur Alex Mertzig, huissier de justice, et son épouse

2.- Madame Nelly Schmit, femme au foyer, demeurant ensemble à L-9224 Diekirch, 3, route d'Erpeldange.

Lesquels comparants ont arrêté comme suit les statuts d'une société civile familiale qu'ils vont constituer entre eux:

1. Objet, Dénomination, Durée, Siège

Art. 1^{er}. La société a pour objet l'acquisition, la vente, la location et la mise en valeur de tous immeubles pour compte propre.

La société pourra faire toutes opérations mobilières, immobilières ou financières et plus particulièrement cautionner toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à son prédit objet ou susceptibles de le favoriser.

Art. 2. La société prendra la dénomination ALCHAMANE SCI.

Art. 3. Le siège social est établi à Diekirch.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché par simple décision des associés.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis à donner dans les six premiers mois de l'exercice avec effet au 31 décembre, par lettre recommandée à ses co-associés.

Le ou les associés auront le droit de préférence jusqu'à la fin de l'exercice pour le rachat des parts de l'associé sortant. Les éléments de l'état de situation serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

2. Apports, Capital, Parts Sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à deux mille cinq cents euros (2.500,-) divisé en cent (100) parts sociales de vingt-cinq euros (25,-) chacune, réparties comme suit:

1.- Monsieur Alex Mertzig, prénommé, dix parts	10
2.- Madame Nelly Schmit, prénommée, quatre-vingt-dix parts	90
Total des parts:	100

Toutes les parts sont entièrement libérées par des versements en espèces dans la caisse de la société.

Art. 6. Les transmissions des parts sociales s'opéreront en observant l'article 1690 du Code civil. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être transmises entre vifs ou pour cause de mort à des tiers ou non-associés, hormis le cas des descendants en ligne directe, qu'avec l'agrément de tous les associés, ces derniers, en cas de refus d'agrément, s'obligent à reprendre les parts moyennant paiement de leur valeur, à fixer par voie d'expertise des éléments de l'état de situation.

Art. 7. Chaque part donne droit à la propriété sociale et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

Art. 8. Dans leurs rapports respectifs les associés sont tenus des dettes de la société chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il possède.

Vis-à-vis des créanciers de la société les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du Code civil.

Dans tous les actes qui contiendront des engagements au nom de la société, les associés essayeront dans la mesure du possible d'obtenir des créanciers une renonciation formelle au droit d'exercer une action personnelle contre les associés, de telle sorte que lesdits créanciers ne puissent intenter d'action et de poursuite que contre la présente société et sur les biens qui lui appartiennent.

Art. 9. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un des associés.

L'incapacité juridique, la faillite, la liquidation judiciaire ou la déconfiture d'un ou plusieurs des associés ne mettront pas fin à la société, qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'incapacité, de faillite, de liquidation judiciaire ou de déconfiture.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les co-propriétaires indivis sont tenus pour l'exercice de leurs droits de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

3. Gestion de la société

Art. 10. La société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée générale des associés, qui fixera leurs pouvoirs et la durée de leur fonction.

Le ou les gérants représenteront la société tant en justice que vis-à-vis de tiers.

4. Assemblée générale

Art. 11.. Les associés se réunissent en assemblée générale toutes les fois que les affaires de la société ou les associés représentant un quart du capital social le requièrent.

Art. 12. Les convocations aux assemblées ont lieu au moyen de lettres recommandées adressées aux associés quinze jours au moins à l'avance avec indication sommaire de l'objet de la réunion.

L'assemblée pourra même se réunir sur simple convocation verbale et sans délai, si tous les associés sont présents ou représentés.

Art. 13. Tous les associés ont droit d'assister à l'assemblée générale et chacun d'eux peut s'y faire représenter par un mandataire. L'assemblée ne pourra délibérer que si au moins la moitié des associés, représentant la moitié des parts émises, est présente ou représentée.

Lorsque l'assemblée générale est appelée à délibérer dans les cas prévus à l'article 16 ci-après, elle doit être composée au moins des trois quarts des associés représentant les trois quarts de toutes les parts.

Si ces conditions ne sont pas remplies l'assemblée est convoquée à nouveau et elle délibère valablement, quel que soit le nombre des associés et des parts qu'ils représentent, mais uniquement sur les points ayant figuré à l'ordre du jour de la première réunion.

Art. 14. Toutes les délibérations sont prises à la majorité des voix des associés présents, sauf ce qui est stipulé aux articles 13 alinéa 2 et 16 où les décisions devront être prises à la majorité des trois quarts.

Chaque associé présent ou représenté à l'assemblée a autant de voix qu'il a de parts, sans limitation.

Art. 15. L'assemblée générale ordinaire annuelle entend le rapport de la gérance, discute, approuve ou redresse les comptes.

Elle autorise tous actes excédant les pouvoirs du ou des gérants. Elle nomme les gérants et fixe leurs pouvoirs, leur rémunération ainsi que la durée de leur mandat.

Art. 16. L'assemblée générale statuera à la majorité des trois quarts des parts émises sur les propositions de modification des statuts, notamment d'augmentation ou de réduction du capital et de la division afférente en parts sociales; de dissolution, de fusion ou scission ou de transformation en société de toute autre forme, d'extension ou de restriction de l'objet social.

Art. 17. Les délibérations des assemblées sont consignées sur un registre spécial signé par les associés.

5. Etats de situation et répartition du bénéfice

Art. 18. La gérance tient une comptabilité régulière des opérations sociales. Elle établira au 31 décembre et pour la première fois le 31 décembre 2002 un état de situation contenant la liquidation du passif et de l'actif de la société.

Les produits nets de la société, constatés par l'état de situation annuelle, déduction faite des frais généraux, des charges sociales et des amortissements, constituent le bénéfice net.

Ce bénéfice, sauf la partie qui serait mise en réserve par l'assemblée générale ordinaire, sera distribué entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux.

Art. 19. Toutes contestations éventuelles, qui peuvent s'élever entre associés ou entre la société et un associé ou ayant droit d'associé au sujet des affaires sociales pendant le cours de la société, ou de sa liquidation, sont soumises à la juridiction du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A cette fin, tout associé ou ayant droit d'associé doit faire élection de domicile au siège de la société. A défaut de pareille élection de domicile toutes assignations, significations sont valablement faites au parquet du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg.

6. Disposition générale

Art. 20. Les articles 1832 à 1872 du Code civil ainsi que les dispositions de la loi du 15 août 1915 et ses modifications ultérieures trouvent leur application partout, où il n'y est dérogé par les présents statuts.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de 600,- EUR

Assemblée générale extraordinaire

Et ensuite les associés représentant l'intégralité du capital social se considérant tous comme valablement convoqués se sont réunis en assemblée générale et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Gérance

Est nommée gérante pour une durée indéterminée Madame Nelly Schmit, prénommée. La gérante aura tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature, y compris ceux de donner hypothèque et mainlevée.

Siège

Le siège social est établi à L-9224 Diekirch, 3, route d'Erpeldange.
Dont acte, fait et passé à Diekirch au domicile des associés, date qu'en tête des présentes.
Après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. Schmit, A.Mertzig, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2002, vol. 133S, fol. 85, case 12. – Reçu 12,50 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 25 février 2002.

P. Decker.

(00939/206/122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 mars 2002.

GEBELUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 12, route de Clervaux.

R. C. Diekirch B 3.362.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Clervaux, le 19 décembre 2001, vol. 210, fol. 34, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 26 février 2002.

FIDUNORD, S.à r.l.

Signature

(00941/667/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 mars 2002.

INTER-COMMERCE-FINANCING-HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 144, route de Stavelot.

R. C. Diekirch B 5.325.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Clervaux, le 19 décembre 2001, vol. 210, fol. 34, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 26 février 2002.

FIDUNORD, S.à r.l.

Signature

(00942/667/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 mars 2002.

FINCOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9709 Clervaux, 7, route de Marnach.

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 10 septembre 2001

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FINCOM S.A., ayant son siège social à Clervaux, 17, Grand-rue,

constituée suivant l'acte de Maître Arrensdorff Roger,

notaire à Wiltz, le 15 mai 1997, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 424 du 5 août 1997 page 20343,

- inscrite au registre de commerce et des sociétés près le tribunal d'arrondissement de et à Diekirch sous le numéro B 2.386,

- modifiée par l'Assemblée Générale des Actionnaires en date du 3 septembre 1997,

L'assemblée est ouverte à 9.15 heures sous la présidence de Monsieur Gilis André, demeurant à L-9709 Clervaux, 7, route de Marnach,

qui désigne comme secrétaire, Madame Peters Véronique, demeurant à B-6890 Villance, 26, rue de la Bolette.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Gilis Silvain, demeurant à B-1080 Bruxelles, 49, rue de la Semence.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose

I: Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Acceptation de la démission de la société EUROGEST S.A. avec siège à L-9709 Clervaux, 7, route de Marnach en tant qu'administrateur délégué;

Démission de Turmes Netty demeurant à L-9710 Clervaux, 3, route de Marnach en tant qu'administrateur;

Démission de Madame Schmitz Anne demeurant à L-9740 Boevange, 47, Maison, en tant qu'administrateur;

Démission de Monsieur Gilis André demeurant à L-9709 Clervaux, 7, route de Marnach en tant que commissaire.

2. Transfert du siège social à L-9709 Clervaux, 7, route de Marnach.

3. Nomination de Monsieur Gilis André demeurant à L-9709 Clervaux, 7, route de Marnach en tant qu'administrateur délégué,

Nomination de Madame Peters Véronique demeurant à B-6890 Villance, 26, rue de la Bolette en tant qu'administrateur,

Nomination de Monsieur Gilis Silvain demeurant à B-1080, Bruxelles, 49, rue de la Semence en tant qu'administrateur,

Nomination de Monsieur Gilis Patrick demeurant à B-1030, Bruxelles, 50, avenue des Cerisiers en tant que commissaire.

II: Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires ou par leurs mandataires et par les membres du bureau de l'assemblée, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

III: Il résulte de ladite liste de présences que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée, laquelle en conséquence est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de:

la société EUROGEST S.A. avec siège à L-9709 Clervaux, 7, route de Marnach en tant qu'administrateur délégué;

Madame Turmes Netty demeurant à L-9710 Clervaux, 3, Grand-rue en tant qu'administrateur,

Madame Schmitz Anne demeurant à L-9740 Boevange, 47, Maison en tant qu'administrateur;

Monsieur Gilis André demeurant à L-9709 Clervaux, 7, route de Marnach en tant que commissaire.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social à L-9709 Clervaux, 7, route de Marnach.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'accepter la nomination de:

Monsieur Gilis André prénommé en tant qu'administrateur délégué,

Madame Peters Véronique prénommée en tant qu'administrateur,

Monsieur Gilis Silvain prénommé en tant qu'administrateur,

Monsieur Gilis Patrick prénommé en tant que commissaire.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 9.40 heures.

A. Gilis / S. Gilis / V. Peters

Le Président / Le Scrutateur / La Secrétaire

Enregistré à Clervaux, le 23 janvier 2002, vol. 210, fol. 51, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): R. Schmit.

(00947/000/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 mars 2002.

IDEA LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 51.722.

Société Anonyme constituée suivant acte reçu par Maître Paul Frieders notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 juin 1995, publié au Mémorial C, Numéro 501 du 2 octobre 1995.

DISSOLUTION

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires du 27 décembre 2001

1) L'Assemblée approuve le rapport du commissaire-vérificateur, le rapport du Liquidateur et les comptes de liquidation établis à la date du 30 novembre 2001.

2) L'Assemblée accorde décharge au commissaire-vérificateur et au liquidateur distinctement à chacun d'eux et sans réserve pour l'exécution de leurs mandats.

3) La liquidation de la société anonyme IDEA LUXEMBOURG S.A. est définitivement close, la société est définitivement dissoute et elle est à rayer du registre de commerce et des sociétés.

4) Les livres et documents sociaux seront conservés pendant les délais légaux à l'ancien siège social 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2002, vol. 564, fol. 96, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18634/504/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2002.

40101

LASKER S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 144, route de Stavelot.
R. C. Diekirch B 6.267.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Clervaux, le 19 décembre 2001, vol. 210, fol. 34, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 26 février 2002.

FIDUNORD, S.à r.l.

Signature

(00943/667/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 mars 2002.

LASKER S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 144, route de Stavelot.
R. C. Diekirch B 6.267.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Clervaux, le 19 décembre 2001, vol. 210, fol. 34, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 26 février 2002.

FIDUNORD, S.à r.l.

Signature

(00944/667/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 mars 2002.

ASWI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9201 Diekirch, 17, rue Fr. J. Vannerus.
R. C. Diekirch B 5.476.

Extrait de la réunion des associés tenue en date du 27 février 2002

Décisions

Après en avoir délibéré, les associés à la majorité de voix

- décident de convertir le capital social actuellement exprimé en LUF en EUR
- décident de supprimer la mention de la valeur nominale des parts sociales
- décident d'adapter l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:
«Le capital social est fixé à 12.394,68 EUR représenté par 500 parts sociales sans valeur nominale»

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2002, vol. 565, fol. 15, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00946/680/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 mars 2002.

IMMOCAT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 66.537.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte de dissolution de société reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 21 décembre 2001, enregistré à Grevenmacher, le 4 janvier 2002, volume 516, folio 70, case 2.

I. Que la société anonyme IMMOCAT S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri, R. C. Luxembourg section B numéro 66.537, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 1^{er} octobre 1998, publié au Mémorial C, numéro 900 du 12 décembre 1998.

II.- Que suite de la réunion de toutes les actions dans une seule main celle-ci se trouve dissoute par l'actionnaire unique, par reprise par lui de l'intégralité de l'actif et du passif de la société.

III.- Que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant au moins cinq ans à L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 28 février 2002.

J. Seckler.

(18626/231/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2002.

CDRD INVESTMENT (LUXEMBOURG) III, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 77.051.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 février 2002 que:

- Mlle Anna Bobo Remijn, domiciliée 36, rue des Cerises, L-6113 Junglinster démissionne de son poste de gérant.
- M. Patrice Gallasin, domicilié 2, Impasse des Mélèzes, F-57330 Hettange-Grande est élu au poste de gérant.

Luxembourg, le 15 février 2002.

D. C. Oppelaar.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2002, vol. 565, fol. 25, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18600/724/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2002.

CDRD INVESTMENT (LUXEMBOURG) II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 77.050.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 février 2002 que:

- Mlle Anna Bobo Remijn, domiciliée 36, rue des Cerises, L-6113 Junglinster démissionne de son poste de gérant.
- M. Patrice Gallasin, domicilié 2, Impasse des Mélèzes, F-57330 Hettange-Grande est élu au poste de gérant.

Luxembourg, le 15 février 2002.

D. C. Oppelaar.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2002, vol. 565, fol. 25, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18601/724/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2002.

CDRD INVESTMENT (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 77.049.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 février 2002 que:

- Mlle Anna Bobo Remijn, domiciliée 36, rue des Cerises, L-6113 Junglinster démissionne de son poste de gérant.
- M. Patrice Gallasin, domicilié 2, Impasse des Mélèzes, F-57330 Hettange-Grande est élu au poste de gérant.

Luxembourg, le 15 février 2002.

D. C. Oppelaar.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2002, vol. 565, fol. 25, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18603/724/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2002.

INTERNATIONALCOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 60.297.

—
DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte de dissolution de société reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 21 décembre 2001, enregistré à Grevenmacher, le 4 janvier 2002, volume 516, folio 70, case 1.

I. Que la société anonyme INTERNATIONALCOM S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri, R. C. Luxembourg section B numéro 60.297, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 juillet 1997, publié au Mémorial C, numéro 620 du 7 novembre 1997.

II.- Que suite de la réunion de toutes les actions dans une seule main celle-ci se trouve dissoute par l'actionnaire unique, par reprise par lui de l'intégralité de l'actif et du passif de la société.

III.- Que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant au moins cinq ans à L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 27 février 2002.

J. Seckler.

(18625/231/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2002.

ZEBCOM VENTURES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 79.483.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 février 2002 que:

- Mlle Anna Bobo Remijn, domiciliée 36, rue des Cerises, L-6113 Junglinster démissionne de son poste de gérant.
- Melle Stéphanie Colson, domiciliée 29, rue Alfred de Musset, L-2175 Luxembourg est élue au poste de gérant.

Luxembourg, le 15 février 2002.

D. C. Oppelaar.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2002, vol. 565, fol. 25, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18604/724/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2002.

HANSEATIC EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 82.746.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 février 2002 que:

- Mlle Anna Bobo Remijn, domiciliée 36, rue des Cerises, L-6113 Junglinster démissionne de son poste de gérant A.
- M. Patrice Gallasin, domicilié 2, Impasse des Mélèzes, F-57330 Hettange-Grande est élu au poste de gérant A.

Luxembourg, le 15 février 2002.

D. C. Oppelaar.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2002, vol. 565, fol. 25, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18605/724/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2002.

AQUA BLUE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 79.119.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 février 2002 que:

- Mlle Anna Bobo Remijn, domiciliée 36, rue des Cerises, L-6113 Junglinster démissionne de son poste d'administrateur.
- Mlle Stéphanie Colson, domiciliée 29, rue Aldred de Musset, L-2175 est élue au poste d'administrateur. Elle terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire, soit jusqu'à l'Assemblée Générale de l'an 2006.

Luxembourg, le 15 février 2002.

D. C. Oppelaar.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2002, vol. 565, fol. 25, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18606/724/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2002.

TELPART S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 66.774.

—
DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte de dissolution de société reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 21 décembre 2001, enregistré à Grevenmacher, le 4 janvier 2002, volume 516, folio 70, case 3.

I. Que la société anonyme TELPART S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri, R. C. Luxembourg section B numéro 66.774, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 16 octobre 1998, publié au Mémorial C, numéro 937 du 29 décembre 1998.

II.- Que suite de la réunion de toutes les actions dans une seule main celle-ci se trouve dissoute par l'actionnaire unique, par reprise par lui de l'intégralité de l'actif et du passif de la société.

III.- Que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant au moins cinq ans à L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 28 février 2002.

J. Seckler.

(18627/231/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2002.

SEAHAWK HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 79.146.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 février 2002 que:

- Mlle Anna Bobo Remijn, domiciliée 36, rue des Cerises, L-6113 Junglinster démissionne de son poste d'administrateur.

- Mlle Stéphanie Colson, domiciliée 29, rue Alfred de Musset, L-2175 est élue au poste d'administrateur. Elle terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire, soit jusqu'à l'Assemblée Générale de l'an 2006.

Luxembourg, le 15 février 2002.

D. C. Oppelaar.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2002, vol. 565, fol. 25, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18607/724/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2002.

FSJ (LUXEMBOURG) I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 83.939.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal des résolutions de l'actionnaire unique du 15 février 2002 que:

- Mlle Anna Bobo Remijn démissionne de son poste de gérant A;

- M. Patrice Gallasin, domicilié 2, Impasse des Mélézes, F-57330 Hettange-Grande est élu au poste de gérant A.

Luxembourg, le 15 février 2002.

D. C. Oppelaar.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2002, vol. 565, fol. 25, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18608/724/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2002.

FSJ (LUXEMBOURG) II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 83.940.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal des résolutions de l'actionnaire unique du 15 février 2002 que:

- Mlle Anna Bobo Remijn démissionne de son poste de gérant A;

- M. Patrice Gallasin, domicilié 2, Impasse des Mélézes, F-57330 Hettange-Grande est élu au poste de gérant A.

Luxembourg, le 15 février 2002.

D. C. Oppelaar.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2002, vol. 565, fol. 25, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18609/724/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2002.

AIR MAX AVIATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 84.147.

—
Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Extraordinaire des Actionnaires tenue le 1^{er} février 2002 que Monsieur Paul Robat, demeurant à Helmsange, a été élu à la fonction de Gérant A avec effet au 1^{er} février 2002 en remplacement de Monsieur Vincenzo Macri, démissionnaire, a qui décharge a été donnée pour l'exercice de son mandat.

En conséquence, le conseil de compose à présent comme suit avec effet au 1^{er} février 2002:

- Gérant A: Paul Robat

- Gérant B: RABOBANK TRUST COMPANY LUXEMBOURG S.A.

Luxembourg, le 11 février 2002.

RABOBANK TRUST COMPANY LUXEMBOURG S.A. / P. Robat

Signatures / Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2002, vol. 565, fol. 25, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18680/699/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2002.

RHONE UNI-EURO 3, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 75.733.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2002, vol. 565, fol. 25, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

B. Zech

Gérant

(18611/724/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2002.

RHONE UNI-EURO 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 75.769.

Le bilan au 10 juin 2001, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2002, vol. 565, fol. 25, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

B. Zech

Gérant

(18612/724/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2002.

RAMBLE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 74.261.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2002, vol. 565, fol. 25, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

R. P. Pels.

(18616/724/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2002.

ALPINE HOLDING COMPANY, Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 27.204.

STATUTS

L'an deux mille un, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme ALPINE HOLDING COMPANY, ayant son siège social à L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener, R. C. Luxembourg section B numéro 27.204, constituée suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 décembre 1987, publié au Mémorial C numéro 76 du 23 mars 1988, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 septembre 1997, publié au Mémorial C numéro 18 du 9 janvier 1998, ayant un capital social de un million deux cent mille dollars US (USD 1.200.000.-).

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur François Winandy, diplômé EDHEC, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Thierry Grosjean, maître en droit privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean Hugues Doubet, maître en droit privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Décision de mettre la société en liquidation.
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes avec décharge spéciale malgré le fait que les bilans au 31 décembre 1997, 1998, 1999 et 2000 n'ont pas été présentés à temps.
4. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement la société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée désigne comme liquidateur:

Monsieur Seol Hong Soo, directeur de société, demeurant professionnellement à Séoul, Daewoo Center Building (Corée).

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi et notamment par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

Troisième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société en ce qui concerne l'exécution de leurs mandats et donne décharge spéciale malgré le fait que les bilans au 31 décembre 1997, 1998, 1999 et 2000 n'ont pas été présentés à temps.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de trente-cinq mille francs luxembourgeois, sont à la charge de la société.

Le capital social est évalué à la somme de LUF 54.000.000,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg. Date qu'en tête des présentes.

Et après. lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. Winandy, T. Grosjean, J.-H. Dobet, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 4 janvier 2002, vol. 516, fol. 70, case 4. – Reçu 12,39 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 28 février 2002.

J. Seckler.

(18628/231/69) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2002.

GERIM GENERALE HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6978 Rameldange, 1, Op der Bunn.

R. C. Luxembourg B 39.041.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de l'assemblée générale des associés, tenue en date du 17 décembre 2001 que:

1. Dorénavant la devise du capital social, de la valeur des parts sociales ainsi que des comptes de la société sera l'Euro. Afin d'aboutir à un arrondi raisonnable, le capital fixé à EUR 146.250,- composé de 5.850 parts d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune. Conformément aux modalités inscrites à l'alinéa 2 de l'article 1^{er} de la loi du 26 novembre 1998, la différence entre le capital social converti et le capital social d'origine s'élevant à EUR 1.232,29 sera comptabilisée en débitant les réserves.

2. L'article 6 des statuts est modifié pour lui donner la teneur suivante: «Le capital social est fixé à EUR 146.250,- (cent quarante six mille deux cent cinquante) représenté par 5.850 (cinq mille huit cent cinquante) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt cinq) chacune».

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Diekirch, le 26 février 2002, vol. 270, fol. 12, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(18718/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2002.

VAN DALE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 57.331.

Le bilan de la société au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 26 février 2002, vol. 565, fol. 10, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2002.

Pour la société

Signatures

Un mandataire

(18629/595/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2002.

EVANIO HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 66.289.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 28 février 2002, vol. 565, fol. 20, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

(18630/710/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2002.

EVANIO HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 66.289.

Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue le 25 février 2002

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de EVANIO HOLDINGS S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 1998;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1998;
- d'allouer la perte de l'exercice de USD 14.149,47 dans le compte perte à reporter
- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour toutes les opérations effectuées jusqu'à la date du 31 décembre 1998.

Luxembourg, le 25 février 2002.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Administrateur-délégué

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2002, vol. 565, fol. 20, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18631/710/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2002.

TRIAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 3, rue de Strasbourg.
R. C. Luxembourg B 35.634.

Extrait des résolutions de la réunion des associés du 21 janvier 2002

- Le capital social de la société en LUF 1.500.000,- (un million cinq cent mille) est converti en EUR 37.184,03 (trente-sept mille cent quatre-vingt-quatre euros et trois cents).
- L'article 3 des statuts est modifié pour lui donner la teneur suivante:
«Le capital social de la société est fixé à EUR 37.184,03 (trente-sept mille cent quatre-vingt-quatre euros et trois cents) représenté par 1.500 actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.»

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2002, vol. 564, fol. 81, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18642/504/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2002.

IMMOMIR S.A., Société Anonyme.

Siège social: Meispelt, 38, rue de Kopstal.
R. C. Luxembourg B 76.765.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale du 28 décembre 2001

- La valeur nominale des actions est supprimée.
- Le capital social de la société en LUF 2.000.000,- (deux millions) est converti en EUR 49.578.70 (quarante-neuf mille cinq cent soixante-dix-huit euros et soixante-dix cents).
- L'article 3 des statuts est modifié pour lui donner la teneur suivante:
«Le capital social de la société est fixé à EUR 49.578,70 (quarante-neuf mille cinq cent soixante-dix-huit euros et soixante-dix cents) représenté par 2.000 actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.»

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2002, vol. 564, fol. 57, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18637/504/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2002.

IMMODIR S.A., Société Anonyme.

Siège social: Meispelt, 38, rue de Kopstal.
R. C. Luxembourg B 76.764.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale du 28 décembre 2001

- La valeur nominale des actions est supprimée.
- Le capital social de la société en LUF 2.000.000,- (deux millions) est converti en EUR 49.578.70 (quarante-neuf mille cinq cent soixante-dix-huit euros et soixante-dix cents).
- L'article 3 des statuts est modifié pour lui donner la teneur suivante:
«Le capital social de la société est fixé à EUR 49.578,70 (quarante-neuf mille cinq cent soixante-dix-huit euros et soixante-dix cents) représenté par 2.000 actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.»

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2002, vol. 564, fol. 57, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18639/504/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2002.

IMMOMIR S.A., Société Anonyme.

Siège social: Meispelt, 38, rue de Kopstal.
R. C. Luxembourg B 76.765.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 12 février 2002, vol. 564, fol. 57, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2002.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(18651/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2002.

IMMODIR S.A., Société Anonyme.

Siège social: Meispelt, 38, rue de Kopstal.
R. C. Luxembourg B 76.764.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 12 février 2002, vol. 564, fol. 57, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2002.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(18660/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2002.

EVANIO INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 67.949.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 28 février 2002, vol. 565, fol. 20, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

(18632/710/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2002.

EVANIO INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 67.949.

Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue le 25 février 2002

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de EVANIO INVESTMENTS HOLDING S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 1998;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1998;
- d'allouer la perte de l'exercice de USD 4.870,16 dans le compte perte à reporter
- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour toutes les opérations effectuées jusqu'à la date du 31 décembre 1998.

Luxembourg, le 25 février 2002.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Administrateur-délégué

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2002, vol. 565, fol. 20, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18633/710/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2002.

IMMOHIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Meispelt, 38, rue de Kopstal.
R. C. Luxembourg B 66.590.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale du 28 décembre 2001

- La valeur nominale des actions est supprimée.
- Le capital social de la société en LUF 2.000.000,- (deux millions) est converti en EUR 49.578.70 (quarante-neuf mille cinq cent soixante-dix-huit euros et soixante-dix cents).
- L'article 3 des statuts est modifié pour lui donner la teneur suivante:
«Le capital social de la société est fixé à EUR 49.578,70 (quarante-neuf mille cinq cent soixante-dix-huit euros et soixante-dix cents) représenté par 2.000 actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.»

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2002, vol. 564, fol. 57, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18636/504/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2002.

IMMOHIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Meispelt, 38, rue de Kopstal.
R. C. Luxembourg B 66.590.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 12 février 2002, vol. 564, fol. 57, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2002.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(18654/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2002.

HILFINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Meispelt, 38, rue de Kopstal.

R. C. Luxembourg B 62.404.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale du 28 décembre 2001

- La valeur nominale des actions est supprimée.
- Le capital social de la société en LUF 10.000.000,- (dix millions) est converti en EUR 247.893,52 (deux cent quarante-sept mille huit cent quatre-vingt-treize euros et cinquante-deux cents).
- Dans le cadre autorisé de la loi du 10 décembre 1998, relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital social en EUR, le capital est augmenté à EUR 250.000,00 par incorporation d'un montant de EUR 2.106,48 des résultats reportés.
- L'article 3 des statuts est modifié pour lui donner la teneur suivante:
«Le capital social de la société est fixé à EUR 250.000,00 (deux cent cinquante mille euros) représenté par 10.000 actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.»

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2002, vol. 564, fol. 57, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18640/504/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2002.

HILFINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Meispelt, 38, rue de Kopstal.

R. C. Luxembourg B 62.404.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 12 février 2002, vol. 564, fol. 57, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2002.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(18659/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2002.

IMMOBIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Meispelt, 38, rue de Kopstal.

R. C. Luxembourg B 76.763.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale du 28 décembre 2001

- La valeur nominale des actions est supprimée.
- Le capital social de la société en LUF 2.000.000,- (deux millions) est converti en EUR 49.578,70 (quarante-neuf mille cinq cent soixante-dix-huit euros et soixante-dix cents).
- L'article 3 des statuts est modifié pour lui donner la teneur suivante:
«Le capital social de la société est fixé à EUR 49.578,70 (quarante-neuf mille cinq cent soixante-dix-huit euros et soixante-dix cents) représenté par 2.000 actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.»

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2002, vol. 564, fol. 57, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18638/504/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2002.

IMMOBIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Meispelt, 38, rue de Kopstal.

R. C. Luxembourg B 76.763.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 12 février 2002, vol. 564, fol. 57, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2002.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(18653/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2002.

MAMERBIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Meispelt, 38, rue de Kopstal.
R. C. Luxembourg B 76.768.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale du 28 décembre 2001

- La valeur nominale des actions est supprimée.
- Le capital social de la société en LUF 2.000.000,- (deux millions) est converti en EUR 49.578.70 (quarante-neuf mille cinq cent soixante-dix-huit euros et soixante-dix cents).
- L'article 3 des statuts est modifié pour lui donner la teneur suivante:
«Le capital social de la société est fixé à EUR 49.578,70 (quarante-neuf mille cinq cent soixante-dix-huit euros et soixante-dix cents) représenté par 2.000 actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.»

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2002, vol. 564, fol. 57, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18641/504/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2002.

MAMERBIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Meispelt, 38, rue de Kopstal.
R. C. Luxembourg B 76.768.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 12 février 2002, vol. 564, fol. 57, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2002.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(18658/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2002.

STANDBY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1368 Luxembourg, 32, rue du Curé.
R. C. Luxembourg B 71.931.

Composition actuelle du Conseil d'Administration

1. Monsieur Pierre Flammang, employé privé, 39, rue Xénon Bernard, L-4031 Esch-sur-Alzette, Président du Conseil d'Administration et Administrateur-délégué.
2. Monsieur Juan Pinazo Alonso, employé privé, 75, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Administrateur.
3. Mademoiselle Elizabeth Cazal, employée privée, 14, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Administrateur.
4. Monsieur Patrick Milhac, Attaché commercial, 22-44, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Administrateur.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2002, vol. 564, fol. 57, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18643/504/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2002.

LOUIS KIEFER S.A., Société Anonyme.

Siège social: Bascharage, 21, rue de la Continentale.
R. C. Luxembourg B 63.788.

Composition actuelle du Conseil d'Administration

1. Monsieur Noël Essers, directeur, demeurant à B-Hechtel-Eksel, Overpeltlaan 26, Président
2. Monsieur Louis Kieffer, entrepreneur de transports, demeurant à L-Bascharage, 21, rue de la Continentale, Administrateur-Délégué.
3. H. ESSERS & ZONEN N.V., transportlaan, 4, B-3600 Genk, Administrateur.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2002, vol. 564, fol. 96, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18644/504/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2002.

LATIMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 37.129.

Composition actuelle du Conseil d'Administration

- Monsieur Paul Lutgen, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg, 16, allée Marconi, Président du Conseil d'Administration.
- Monsieur Luc Braun, diplômé ès sciences économiques, demeurant à Luxembourg, 16, allée Marconi, Administrateur-délégué.
- Madame Roberta Picchi, administrateur de sociétés, demeurant à Via Lanzone 31, I-Milan, Administrateur.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2002, vol. 564, fol. 81, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18646/504/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2002.

DARLON FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 11, rue de Trois Cantons.
R. C. Luxembourg B 53.285.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 21 février 2002, vol. 564, fol. 96, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2002.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(18648/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2002.

LINLEY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 73.329.

Le bilan au 30 juin 2001, enregistré à Luxembourg, le 18 février 2002, vol. 564, fol. 81, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2002.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(18649/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2002.

ROYALGREEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

STATUTS

L'an deux mille deux, le vingt-six février.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A. (INTERCONSULT), une société avec siège social à L-1371 Luxembourg, 7, Val Ste Croix,

ici dûment représentée par deux membres de sa direction, Monsieur Federigo Cannizzaro et Monsieur Jean-Marc Debaty, tous les deux avec adresse professionnelle à L-1371 Luxembourg, 7, Val Ste Croix.

2) Monsieur Federigo Cannizzaro, préqualifié, agissant en nom personnel.

Lesquels comparants, par leurs mandataires, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de ROYALGREEN S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée.

La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente-deux mille (32.000,-) euros (EUR), divisé en trois cent vingt (320) actions d'une valeur nominale de cent (100,-) euros (EUR) chacune.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi. Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts. La constatation d'une telle augmentation ou diminution du capital peut être confiée par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale, appelée à délibérer sur l'augmentation de capital peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants.

Art. 5. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, nommé par l'Assemblée Générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa prochaine réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être confiée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion journalière, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

Art. 7. Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du Conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la Société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 8. La Société s'engage à indemniser tout administrateur des pertes, dommages ou dépenses occasionnés par toute action ou procès par lequel il pourra être mis en cause en sa qualité passée ou présente d'administrateur de la Société, sauf le cas où dans pareille action ou procès, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration intentionnelle.

Art. 9. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le 4 juin à 11.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'Assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Les convocations pour les Assemblées Générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 13. L'Assemblée Générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 14. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 15. La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui-même et finira le 31 décembre 2002.
- 2) La première Assemblée Générale annuelle aura lieu en 2003.

Souscription et libération

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A. (INTERCONSULT), préqualifiée, trois cent dix-neuf actions	319
2) Monsieur Federigo Cannizzaro, préqualifié, une action	1
Total: trois cent vingt actions	320

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que le montant de trente-deux mille (32.000,-) euros (EUR) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille quatre cent cinquante (1.450,-) euros.

Assemblée Constitutive

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en Assemblée Générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Alexis Kamarowsky, directeur, avec adresse professionnelle à L-1371 Luxembourg, 7, Val Ste Croix,
 - b) Monsieur Federigo Cannizzaro, directeur, avec adresse professionnelle à L-1371 Luxembourg, 7, Val Ste Croix, et
 - c) Monsieur Jean-Marc Debaty, directeur, avec adresse professionnelle à L-1371 Luxembourg, 7, Val Ste Croix.
- 3) Est appelé aux fonctions de commissaire:
LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A. (INTERCONSULT), une société avec siège social à L-1371 Luxembourg, 7, Val Ste Croix.
- 4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de l'an 2007.
- 5) Le siège de la Société est fixé à L-1371 Luxembourg, 7, Val Ste Croix.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci, par leurs mandataires, ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. Cannizzaro, J.-M. Debaty, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2002, vol. 134S, fol. 21, case 11. – Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2002.

Signée par Maître Martine Weinandy, notaire de résidence à Clervaux, en remplacement de son collègue Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absent.

M. Weinandy.

FINADIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 30.186.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 13 février 2002, vol. 564, fol. 63, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2002.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(18655/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2002.

FINADIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 30.186.

Composition actuelle du Conseil d'Administration

Monsieur Paul Lutgen, licencié en sciences économiques appliquées, 16, allée Marconi, Luxembourg, Président

Monsieur Luc Braun, diplômé ès sciences économiques, 16, allée Marconi, Luxembourg

Madame Evelyne Guillaume, diplômée ès sciences économiques, 16, allée Marconi, Luxembourg

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2002, vol. 564, fol. 63, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18645/504/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2002.

TRIAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 3, rue de Strasbourg.
R. C. Luxembourg B 35.634.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 18 février 2002, vol. 564, fol. 81, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2002.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(18650/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2002.

S.E.F.I.T., SOCIETE EUROPEENNE POUR LE FINANCEMENT D'INITIATIVES TEXTILES, Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 52.995.

Le bilan et le rapport du Commissaire aux comptes au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2002, vol. 565, fol. 26, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(18706/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2002.

S.E.F.I.T., SOCIETE EUROPEENNE POUR LE FINANCEMENT D'INITIATIVES TEXTILES, Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 52.995.

Les comptes consolidés et le rapport de Révision au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 4 mars 2002, vol. 565, fol. 26, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2002.

Signature.

(18707/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2002.

HABITCENTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 69, parc d'Activités Mamer Cap.
R. C. Luxembourg B 73.850.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 12 février 2002, vol. 564, fol. 57, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2002.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(18652/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2002.

C.A. CONSULTING INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.
R. C. Luxembourg B 66.684.

Le bilan arrêté au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 28 février 2002, vol. 565, fol. 22, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(18665/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2002.

C.A. CONSULTING INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.
R. C. Luxembourg B 66.684.

Assemblée Générale Ordinaire du 27 novembre 2001

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 27 novembre 2001 que:

1. L'Assemblée approuve le rapport de gestion du Conseil d'Administration et le rapport du Commissaire aux Comptes concernant l'exercice social clôturé au 31 décembre 1998.

2. L'Assemblée Générale approuve le bilan, le compte de pertes et profits et les annexes arrêtés au 31 décembre 1998, tels qu'ils ont été élaborés par le Conseil d'Administration et ratifiés par le Commissaire aux Comptes et décide de reporter le résultat de l'exercice 1998.

3. Par vote spécial, l'Assemblée Générale donne décharge pleine et entière aux membres du Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes pour l'exécution de leur mandat pour l'exercice 1998.

Luxembourg, le 7 janvier 2001.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2002, vol. 565, fol. 22, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18666/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2002.

C.A. CONSULTING INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.
R. C. Luxembourg B 66.684.

Le bilan arrêté au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 28 février 2002, vol. 565, fol. 22, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(18667/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2002.

C.A. CONSULTING INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.
R. C. Luxembourg B 66.684.

Assemblée Générale Ordinaire du 27 novembre 2001

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 27 novembre 2001 que:

1. L'Assemblée approuve le rapport de gestion du Conseil d'Administration et le rapport du Commissaire aux Comptes concernant l'exercice social clôturé au 31 décembre 1999.

2. L'Assemblée Générale approuve le bilan, le compte de pertes et profits et les annexes arrêtés au 31 décembre 1999, tels qu'ils ont été élaborés par le Conseil d'Administration et ratifiés par le Commissaire aux Comptes et décide de reporter le résultat de l'exercice 1999.

Lecture de l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales a été donnée.

Après délibération et vote, l'Assemblée a décidé à l'unanimité la continuation de l'exploitation de la société.

3. Par vote spécial, l'Assemblée Générale donne décharge pleine et entière aux membres du Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes pour l'exécution de leur mandat pour l'exercice 1999.

Luxembourg, le 7 janvier 2001.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2002, vol. 565, fol. 22, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18668/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2002.

C.A. CONSULTING INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R. C. Luxembourg B 66.684.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 28 février 2002, vol. 565, fol. 22, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(18669/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2002.

C.A. CONSULTING INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R. C. Luxembourg B 66.684.

Assemblée Générale Ordinaire du 27 novembre 2001

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 27 novembre 2001 que:

1. L'Assemblée approuve le rapport de gestion du Conseil d'Administration et le rapport du Commissaire aux Comptes concernant l'exercice social clôturé au 31 décembre 2000.

2. L'Assemblée Générale approuve le bilan, le compte de pertes et profits et les annexes arrêtés au 31 décembre 1998, tels qu'ils ont été élaborés par le Conseil d'Administration et ratifiés par le Commissaire aux Comptes et décide de reporter le résultat de l'exercice 2000.

Lecture de l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales a été donnée.

Après délibération et vote, l'Assemblée a décidé à l'unanimité la continuation de l'exploitation de la société.

3. Par vote spécial, l'Assemblée Générale donne décharge pleine et entière aux membres du Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes pour l'exécution de leur mandat pour l'exercice 2000.

Luxembourg, le 7 janvier 2001.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2002, vol. 565, fol. 22, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18670/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2002.

AURORA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 4, rue Heinrich Heine.

R. C. Luxembourg B 55.800.

En date du 2 janvier 2002, le commissaire aux comptes ARTHUR ANDERSEN, société civile, avec siège social au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, a déposé son mandat de commissaire aux comptes de la société AURORA INVESTMENTS S.A. pour le contrôle des comptes annuels au 31 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2002.

ARTHUR ANDERSEN, Société Civile

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2002, vol. 564, fol. 93, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18678/501/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2002.

CHRISADA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 68.577.

Le bilan au 30 juin 2001, enregistré à Luxembourg, le 12 février 2002, vol. 564, fol. 57, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2002.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(18656/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2002.

INTERCOSM INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Meispelt, 38, rue de Kopstal.
R. C. Luxembourg B 27.982.

Le bilan au 30 juin 2001, enregistré à Luxembourg, le 12 février 2002, vol. 564, fol. 57, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2002.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(18657/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2002.

MAMERIMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Meispelt, 38, rue de Kopstal.
R. C. Luxembourg B 76.769.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 12 février 2002, vol. 564, fol. 57, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2002.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(18661/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2002.

POWER NIGHT ORGANISATION, Association sans but lucratif.

Siège social: Keispelt, 1A, rue de Meispelt.

STATUTS

Entre les soussignés ci-après désignés.

Président: Napoleone Johnny, 4, rue de Kopstal, L-8284 Kehlen, Nationalité Italienne.

Vice-Président: Ewert Paul, 2d, rte d'Arlon, L-8310 Capellen, Nationalité Luxembourgeoise.

Sécretaire: Garofoli Patrice, 15, rue de l'église, L-4906 Esch-Alzette, Nationalité Italienne.

Trésorier: Beaujean Jean, 1a, rue de Meispelt, L-8293 Keispelt, Nationalité Luxembourgeoise.

tous de nationalité italienne et luxembourgeoise il a été constitué en date de ce jour une association sans but lucratif régie par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif et par les statuts qui suivent.

1. Dénomination, Siège social, Durée, Objet

Art. 1^{er}. L'association est dénommée POWER NIGHT ORGANISATION

Art. 2. Le siège de l'association est établi au 1a, rue de Meispelt à Keispelt.

Art. 3. L'association est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute en tout temps suivant les dispositions des articles spécifiques de la loi du 21 avril 1928 telle que modifiée.

Art. 4. L'association a pour objet:

- d'organiser des manifestations culturelles; party; concert;
- d'encourager et de soutenir la production artistique;
- de réunir les artistes de divers domaines travaillant dans le domaine culturel;
- de cultiver des relations amicales avec des associations à objet identique ou similaire du pays et à l'étranger

2. Membres, admissions, démissions, exclusions, cotisations

Art. 5. Le nombre des membres est illimité, mais de trois au moins.

Art. 6. Peut devenir membre de l'association, toute personne désirant faire partie de l'association, pour autant que sa candidature soit approuvée par le conseil d'administration. Elle doit en faire la demande par écrit ou par voie orale au conseil. En cas de refus, la décision du conseil n'a pas besoin d'être motivée.

D'autre part, pour être membre, il faut payer la cotisation annuelle. La cotisation maximale à payer par les membres est fixée à 12,39 Euro. Toute demande d'admission impliquera d'adhésion aux présents statuts, ainsi qu'aux règlements et décisions des organes de l'association.

Art. 7. La qualité de membre se perd:

- par la démission écrite parvenue au conseil d'administration;
- par le non-paiement de la cotisation annuelle dans un délai de trois mois à partir de son échéance;
- par l'exclusion prononcée par l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix. L'exclusion d'un membre peut être prononcée pour les raisons suivantes:
 - manquement grave à l'obligation de respecter les statuts, règlements et décisions de l'association ou du conseil d'administration;
 - préjudice grave causé à l'association.

Art. 8. Le membre démissionnaire ou exclu n'a aucun droit sur le patrimoine de l'association, et ne peut pas réclamer le remboursement des cotisations qu'il a versées.

3. Conseil d'administration

Art. 9. L'association est administrée par un conseil d'administration (appelé comité ci-après), composé de quatre membres au moins:

- un président,
- un ou plusieurs vice-présidents
- un secrétaire
- un trésorier.

Ils sont élus parmi les membres par l'assemblée générale des associés et de tout temps révocables par elle. Les élections se font par vote secret à la majorité simple des voix.

Les administrateurs sont élus pour une durée de 24 mois.

Art. 10. Les membres fondateurs de l'association sont d'office membres du comité, sauf notification de retrait de leur part.

Art. 11. Le président:

- convoque le comité et l'assemblée générale;
- préside les réunions des assemblées générales et du comité;
- établit et tient à jour une liste de membres.

Il peut se faire représenter par un autre membre du comité.

Art. 12. Le secrétaire est chargé de la correspondance de l'association. Il reçoit le courrier et le soumet au comité. Toutes les pièces concernant la trésorerie sont immédiatement remises au trésorier. Le secrétaire dresse et conserve un procès-verbal contenant les résolutions de l'assemblée générale.

Art. 13. Le trésorier assure les travaux de comptabilité et la gestion financière de l'association. A cet effet, il encaisse ou fait encaisser les cotisations des membres.

Art. 14. La nomination, la démission ou la destitution d'un administrateur fera l'objet d'une publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, endéans le mois.

Art. 15. Le comité est investi des pouvoirs les plus étendus pour l'administration et la gestion de l'association, à la réserve de ceux que la loi réserve expressément à l'assemblée générale. Il se réunit suivant les besoins de l'association sur convocation d'un ou plusieurs administrateurs.

4. L'assemblée générale

Art. 16. L'assemblée générale est constituée par l'ensemble des membres de l'association.

Art. 17. L'assemblée générale possède exclusivement les pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi. Sont notamment réservés à sa compétence:

- la modifications des statuts;
- la nomination, la révocation des administrateurs;
- l'exclusion d'un membre;
- la dissolution de l'association;
- l'approbation des budgets et des comptes;
- l'exclusion de membres.

Art. 18. L'assemblée générale est convoquée une fois par an au moins par le président. Les convocations se feront par voie écrite ou orale huit jours au moins avant la date de l'assemblée générale.

Art. 19. Les résolutions de l'assemblée générale sont prises au vote secret à la majorité simple des membres présents et représentés. Tous les membres effectifs ont un droit de vote égal à l'assemblée générale. Un membre peut se faire représenter par un autre membre à l'assemblée générale. Un membre ne peut représenter qu'un seul membre absent.

Art. 20. Un procès-verbal contenant les résolutions prises sera dressé et conservé par le secrétaire. Il pourra être consulté par tous les membres.

Art. 21. Les procès-verbaux des assemblées sont signés par le président et un autre administrateur.

5. Dissolution

Art. 22. La dissolution ne pourra être prononcée que par l'assemblée générale en se conformant à l'article 20 de la loi modifiée du 21 avril 1928.

Art. 23. En cas de dissolution, les fonds de l'association seront mis à la disposition d'une autre association sans but lucratif dont l'objet est similaire à l'association dissoute.

6. Modifications statutaires

Art. 24. Les modifications des statuts auront lieu conformément à l'article 8 de la loi modifiée du 21 avril 1928.

Art. 25. Tout ce qui n'est prévu dans les présents statuts sera réglé conformément aux dispositions de la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif.

Art. 26. L'exercice social commence le premier janvier pour se terminer le trente décembre de l'année. Par exception, le premier exercice débutera le jour de la constitution pour se terminer le trente et un décembre de l'année. Le comité établit les comptes et budgets et les soumet à l'approbation de l'assemblée générale. Les présents statuts, établis en quatre exemplaires, ont été approuvés à l'unanimité par les membres fondateurs à l'assemblée générale, tenue le 23 février 2002 à Keispelt.

Enregistré à Capellen, le 26 février 2002, vol. 138, fol. 33, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(18663/000/102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2002.

FONDATION SCLEROSE EN PLAQUES LUXEMBOURG, Etablissement d'utilité publique.

Siège social: Luxembourg.

En exécution de l'article 10 des statuts de la FONDATION SCLEROSE EN PLAQUES LUXEMBOURG, j'ai l'honneur de vous rendre compte de l'accomplissement de mon mandat de surveillance pendant l'exercice 2001.

J'ai procédé à l'examen du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2001.

J'ai constaté que les comptes annuels sont en concordance avec la comptabilité et les pièces comptables qui m'ont été soumises.

Je donne en conséquence mon approbation au bilan et au compte de profits et pertes au 31 décembre 2001 tels qu'ils vous sont présentés et prie l'Assemblée Générale du 5 février 2002 d'en faire autant.

Luxembourg, le 5 février 2002.

J.-P. Elvinger

Le commissaire aux comptes

	<i>Actif</i>	2001	2000
BILAN DE CLOTURE AU 31 DECEMBRE 2001			
<i>Actif immobilisé</i>			
Immeuble Aal Esch		131.754.154,-	134.682.024,-
Garages		1.252.965,-	1.279.068,-
Mobilier et installations.		4.795.212,-	5.764.984,-
Matériel de transport		1.375.294,-	1.025.898,-
<i>Avoirs en banques et CCP</i>			
BCEE		2.457.578,-	209.221,-
BGLL		1.290.923,-	1.624.457,-
CCRA		8.499.745,-	4.572.126,-
CCPL		561.884,-	615.282,-
<i>Comptes d'ordre</i>			
BGLL garanties		290.096,-	301.868,-
Total		152.277.851,-	150.074.928,-
	<i>Passif</i>	2001	2000
<i>Capitaux propres</i>			
Excédent d'actif.		143.666.149,-	140.784.019,-
<i>Dettes</i>			
Emprunt CCRA.		8.008.984,-	8.825.398,-
Centre d'affiliation		281.843,-	157.293,-
Autres dettes		30.779,-	6.350,-
<i>Comptes d'ordre</i>			
Garanties reçues.		290.096,-	301.868,-
Total		152.277.851,-	150.074.928,-
COMPTE DE PROFITS ET PERTES AU 31 DECEMBRE 2001			
	<i>Charges</i>	2001	2000
Frais immeuble		6.793.650,-	6.683.396,-
Frais de personnel.		5.144.803,-	4.443.478,-

Frais matériel roulant	850.038,-	515.487,-
Frais de déplacements	68.092,-	130.993,-
«Day Center» & Loisirs	166.261,-	/
Frais de bureau.	91.568,-	57.989,-
Autres frais.	8.367,-	5.415,-
Cotisations et taxes.	7.174,-	13.371,-
Abonnements Téléalarme	30.000,-	30.000,-
Intérêts et charges assimilées	2.991,-	2.180,-
Excédent des produits	2.882.130,-	/

Total	16.045.074,-	11.882.309,-
	<i>produits</i>	
	2001	2000
Dons ordinaires	5.081.001,-	1.041.200,-
Dons décès et mariages.	1.708.362,-	2.564.655,-
Ligue de la sclérose	850.000,-	/
Subsides & subventions	1.000.000,-	1.000.000,-
Convention avec l'Etat.	1.458.237,-	1.055.304,-
Loyers reçus.	5.108.792,-	4.510.713,-
Gérance immeuble.	450.000,-	208.800,-
Autres recettes	133.719,-	94.887,-
Indemnités d'assurance	- 54.194,-	54.194,-
Intérêts créditeurs	309.157,-	149.524,-
Excédent des charges.	/	1.203.032,-
Total	16.045.074,-	11.882.309,-

Frais en relation avec l'immeuble sis à Esch-sur-Alzette

Schindler ascenseur, entretien	110.698,-
Syndic - Gérance, avances	1.192.546,-
Décomptes charges locataires.	270.751,-
Entretien et acquisitions diverses	504.300,-
Taxes communales, électricité.	175.909,-
Frais de téléphone	50.181,-
Assurances multi-risque.	36.827,-
Amortissement immeuble	2.927.870,-
Amortissement garages	26.103,-
Amortissement mobilier	969.772,-
Intérêts sur emprunt CCR	528.693,-
Total	6.793.650,-

Frais matériel roulant

Assurances et impôts.	197.227,-
Entretien et réparations	52.247,-
Accessoire (Kit mainslibres)	37.439,-
Carburants	12.319,-
Loyer garage.	36.000,-
Amortissement autos.	514.806,-
Total	850.038,-

Tableau d'amortissement 2001 / Abschreibungstabelle 2001

Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur à amortir	Taux d'amort.	Valeur comptable en début d'exercice
---	---	---	---	---
Bezeichnung des Gegenstandes	Kaufdatum	Abschreibungsgrundlage	Abschr.-satz	Buchwert bei Beginn des Geschäftsjahres
1	2	3	4	5
<i>Immeuble</i>			%	
Coût de l'immeuble	1997	148.393.504,-	2%	145.722.024,-
Remboursement TVA	1998	- 12.000.000,-	2%	- 11.040.000,-
				134.682.024,-
<i>Garages</i>	2000	1.305.171,-	2%	1.279.068,-

Mobilier et installation

Mobilier et installation	97/98	9.244.685,-	10%	5.629.254,-
Mobilier de bureau	1999	226.218,-	20%	135.730,-
				<u>5.764.984,-</u>

Matériel de transport

Renault Masterbus	1999	1.610.000,-	20%	966.000,-
Carrosserie	1999	99.830,-	20%	59.898,-
Voiture Kangoo	2001	864.202,-	20%	
				<u>1.025.898,-</u>

Désignation du bien	1) Acquisition en Cours d'exercice	2) Elément vendu en cours d'exercice	Amortissement de l'exercice	Valeur comptable en fin d'exercice
---	---	---	---	---
Bezeichnung des Gegenstandes	Erwerb während des Geschäftsjahres	Verkauf während des Geschäftsjahres	Abschreibung des Geschäftsjahres	Buchwert am Ende des Geschäftsjahres
1	6	7	8	9
<i>Immeuble</i>				
Coût de l'immeuble			3.167.870,-	142.554.154,-
Remboursement TVA			- 240.000,-	- 10.800.000,-
			<u>2.927.870,-</u>	<u>131.754.154,-</u>
<i>Garages</i>			26.103,-	1.252.965,-
<i>Mobilier et installation</i>				
Mobilier et installation			924.528,-	4.704.726,-
Mobilier de bureau			45.244,-	90.486,-
			<u>969.772,-</u>	<u>4.795.212,-</u>
<i>Matériel de transport</i>				
Renault Masterbus			322.000,-	644.000,-
Carrosserie			19.966,-	39.932,-
Voiture Kangoo	864.202,-		172.840,-	691.362,-
	<u>864.202,-</u>		<u>514.806,-</u>	<u>1.375.294,-</u>
	864.202,-		4.438.551,-	139.177.625,-

1) Suivant détail au recto / Aufzählung auf der Vorderseite

2) Sans T.V.A. / Ohne MwSt.

BUDGET DE TRESORERIE POUR L'EXERCICE 2002

Avoirs en banques au 1 ^{er} janvier 2002		12.810.130,-
Ressources ordinaires		8.500.000,-
- Loyers Foyer Aal Esch	5.000.000,-	
- Dons	3.000.000,-	
- Autres recettes	500.000,-	
Ressources extraordinaires		2.500.000,-
- Convention avec l'Etat (traitements)	1.500.000,-	
- Subvention de l'Etat (frais de fonctionnement)	1.000.000,-	
Total des ressources budgétisées		<u>23.810.130,-</u>
Charges ordinaires		8.700.000,-
- Traitements et salaires	5.000.000,-	
- Foyer Aal Esch (T.F.S. extérieurs)	3.000.000,-	
- Autres frais administratifs	400.000,-	
- Frais matériel roulant	300.000,-	
Charges extraordinaires		3.000.000,-
- Remboursement emprunt CCRA	3.000.000,-	
- Nouvelles acquisitions	p.m.	
Total des charges budgétisées		<u>11.700.000,-</u>
Excédent prévisionnel de trésorerie		<u>12.110.130,-</u>

Luxembourg, le 5 février 2002.

P. Wagner / C. Marx

Président / Trésorier

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2002, vol. 565, fol. 6, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18664/999/161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2002.

INTERNATIONAL TOP TUNES & SFX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 20.654.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2002, vol. 565, fol. 25, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2002.

Signature.

(18682/637/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2002.

AURORA MEDIA SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 4, rue Heinrich Heine.
R. C. Luxembourg B 68.867.

En date du 2 janvier 2002, le commissaire aux comptes ARTHUR ANDERSEN, société civile, avec siège social au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, a déposé son mandat de commissaire aux comptes de la société AURORA MEDIA SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. pour le contrôle des comptes annuels au 31 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2002.

ARTHUR ANDERSEN, Société Civile

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2002, vol. 564, fol. 93, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18679/501/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2002.

Mc MILLAN INFORMATION TECHNOLOGY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.
R. C. Luxembourg B 56.516.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 28 février 2002, vol. 565, fol. 23, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

(18685/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2002.

Mc MILLAN INFORMATION TECHNOLOGY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.
R. C. Luxembourg B 56.516.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 28 février 2002, vol. 565, fol. 23, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

(18686/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2002.

Mc MILLAN INFORMATION TECHNOLOGY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.
R. C. Luxembourg B 56.516.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 28 février 2002, vol. 565, fol. 23, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

(18687/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2002.

Mc MILLAN INFORMATION TECHNOLOGY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.
R. C. Luxembourg B 56.516.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 28 février 2002, vol. 565, fol. 23, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

(18688/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2002.

Mc MILLAN INFORMATION TECHNOLOGY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.
R. C. Luxembourg B 56.516.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 28 février 2002, vol. 565, fol. 23, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

(18689/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2002.

Mc MILLAN INFORMATION TECHNOLOGY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.
R. C. Luxembourg B 56.516.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 28 février 2002, vol. 565, fol. 23, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

(18690/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2002.

Mc MILLAN INFORMATION TECHNOLOGY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.
R. C. Luxembourg B 56.516.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 janvier 2002

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 30 janvier 2002, que:

1. Le capital de la société a été converti en EUR puis augmenté de EUR 13,3 sans création d'actions nouvelles, pour le porter à EUR 31.000 par les actionnaires au prorata de leur participation actuelle. par conséquent, le capital actuel est représenté par 1.250 actions de EUR 24,8 chacune, et l'article 3 des statuts est modifié pour avoir la teneur suivante:

«**Art. 3.** The corporate capital is set at thirty-one thousand euros (31,000), divided into one thousand two hundred and fifty (1,250) shares with a par value of twenty-four point eight (24.8) euros each.»

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Luxembourg, le 30 janvier 2002.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2002, vol. 565, fol. 23, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18691/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2002.

MC MILLAN INFORMATION TECHNOLOGY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.
R. C. Luxembourg B 56.516.

—
Extrait des décisions du Conseil d'administration du 20 décembre 2001

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'administration de la Société, tenu le 20 décembre 2001 à Luxembourg:
Les administrateurs constatent la libération complémentaire du solde du capital, soit LUF 937.000, de sorte que le capital souscrit de LUF 1.250.000 est désormais libéré à 100%.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Luxembourg, le 20 décembre 2001.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2002, vol. 565, fol. 23, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18692/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2002.

Mc MILLAN INFORMATION TECHNOLOGY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.
R. C. Luxembourg B 56.516.

—
Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 février 2002

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 4 février 2002, que:

1. Les démissions de MERRYLIGHT LTD et de REEVES MANAGEMENT S.A. ont été acceptées et décharge leur a été donnée pour la durée de leurs mandats.

2. L'assemblée décide de nommer Monsieur Marc Dax, employé privé, demeurant à Luxembourg, et Monsieur Dominique Delaby, associé de fiduciaire demeurant à Marly, France, comme nouveaux administrateurs et pour une période courant jusqu'à l'approbation des comptes au 31 décembre 2002.

3. Le transfert du siège social au 13, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg, a été confirmé.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Luxembourg, le 4 février 2002.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2002, vol. 565, fol. 23, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18693/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2002.

Mc MILLAN INFORMATION TECHNOLOGY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.
R. C. Luxembourg B 56.516.

—
Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 janvier 2002

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 30 janvier 2002, que:

1. Les comptes annuels au 31 décembre 1996, 1997, 1998, 1999, 2000 et 2001 ont été approuvés, ainsi que les rapports du Conseil d'administration, et du commissaire aux comptes.

2. Les résultats des exercices 1996, 1997, 1998, 1999 et 2000 ont été reportés à l'exercice suivant. Le résultat au 31 décembre 2001 a été reporté à l'exercice suivant après prélèvement de LUF 41.278 pour la réserve légale et de LUF 537 pour l'augmentation de capital, dans le cadre de la conversion du capital en EUR.

3. Compte tenu de la perte de plus de la moitié du capital social au 31 décembre 2000, l'assemblée décide de se prononcer en faveur de la poursuite de l'activité conformément à l'article 100 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

4. Décharge a été accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour la durée de leur mandat.

5. Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes ont été renouvelés pour une période courant jusqu'à l'approbation des comptes au 31 décembre 2002.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Luxembourg, le 30 janvier 2002.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2002, vol. 565, fol. 23, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18694/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2002.

VERICOM, Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.
R. C. Luxembourg B 51.203.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 22 février 2002, vol. 565, fol. 23, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(18671/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2002.

VERICOM, Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.
R. C. Luxembourg B 51.203.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 22 février 2002, vol. 565, fol. 23, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(18672/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2002.

VERICOM, Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.
R. C. Luxembourg B 51.203.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 22 février 2002, vol. 565, fol. 23, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(18673/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2002.

VERICOM, Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.
R. C. Luxembourg B 51.203.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 22 février 2002, vol. 565, fol. 23, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(18674/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2002.

VERICOM, Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.
R. C. Luxembourg B 51.203.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 22 février 2002, vol. 565, fol. 23, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(18675/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2002.

VERICOM, Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.
R. C. Luxembourg B 51.203.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 22 février 2002, vol. 565, fol. 23, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(18676/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2002.

VERICOM, Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.
R. C. Luxembourg B 51.203.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 22 février 2002, vol. 565, fol. 23, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(18677/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2002.

WORLD OF ART S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 77.018.

Composition actuelle du Conseil d'Administration

- Monsieur Paul Lutgen, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg, 16, allée Marconi, Président du Conseil d'Administration.

- Monsieur Luc Braun, diplômé ès sciences économiques, demeurant à Luxembourg, 16, allée Marconi, Administrateur-délégué.

- Monsieur Gianmauro Sherman Nigretti, administrateur de sociétés, demeurant à Viale Bianca Maria 23, I-Milan, Administrateur.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2002, vol. 564, fol. 81, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18647/504/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2002.

VERICOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.
R. C. Luxembourg B 51.203.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 février 2002

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 4 février 2002, que:

1. Le capital social de LUF 1.250.000 a été converti en EUR 30.986,69.
2. Le capital a été augmenté de 13,3 EUR pour le porter à EUR 31.000 sans création de nouvelles actions.
3. Une nouvelle valeur nominale de EUR 124 a été adoptée.

L'article 3 des statuts est modifié comme suit:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille (31.000) euros divisé en deux cent cinquante (250) actions d'une valeur nominale de cent vingt-quatre (124) EUR chacune.»

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Luxembourg, le 4 février 2002.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2002, vol. 565, fol. 23, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18695/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2002.

VERICOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.
R. C. Luxembourg B 51.203.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 décembre 2001

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 6 décembre 2001, que:

1. La démission de M. Jan Raaijmakers en tant que commissaire aux comptes a été acceptée avec effet au 13 mars 2000.

2. Mademoiselle Philomena Gomes, employée privée, demeurant à Luxembourg a été nommée comme nouveau commissaire aux comptes pour compléter le mandat de son prédécesseur, jusqu'à l'approbation des comptes au 31 décembre 2001.

Le transfert du siège social au 13, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg a été ratifié.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Luxembourg, le 6 décembre 2001.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2002, vol. 565, fol. 23, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18696/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2002.

VERICOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R. C. Luxembourg B 51.203.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire du 1^{er} février 2002

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 1^{er} février 2002, que:

1. Les comptes annuels au 31 décembre 1995, 1996, 1997, 1998, 1999, 2000 et 2001 ont été approuvés, ainsi que les rapports du Conseil d'administration, et du commissaire aux comptes.

2. Les résultats des exercices 1995, 1996, 1997, 1998, 1999 et 2000 ont été reportés à l'exercice suivant. Le résultat au 31 décembre 2001 a été reporté à l'exercice suivant après prélèvement de LUF 51.318 pour la réserve légale.

3. Décharge a été accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour la durée de leur mandat.

4. Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes ont été renouvelés pour une période courant jusqu'à l'approbation des comptes au 31 décembre 2002.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Luxembourg, le 1^{er} février 2002.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2002, vol. 565, fol. 23, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18697/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2002.

VERICOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R. C. Luxembourg B 51.203.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 janvier 2002

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 31 janvier 2002, que:

1. la démission de Mademoiselle Cristina de Almeida a été acceptée avec effet immédiat et décharge lui a été accordée pour la période de son mandat.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Luxembourg, le 31 janvier 2002.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2002, vol. 565, fol. 23, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18698/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2002.
